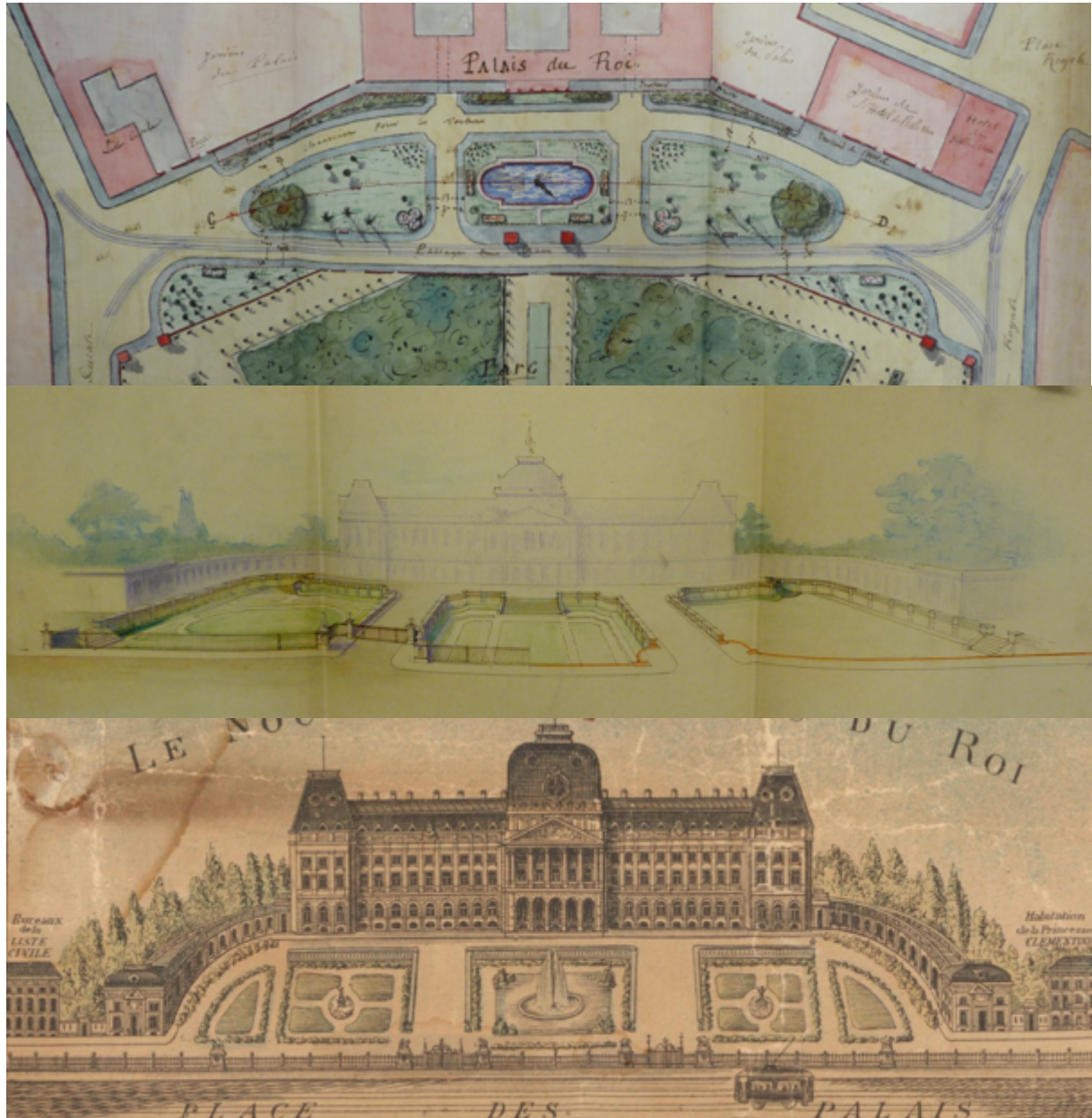


Quartier des Arts asbl

Étude historique sur les jardins situés à l'avant du Palais royal de Bruxelles



Odile DE BRUYN

Docteur en histoire

Consultante en histoire de l'environnement, du
paysage et des jardins

45/22, avenue d'Italie

B-1050 Bruxelles

<http://www.odebruyn.be>

<https://independent.academia.edu/OdileDeBruyn>

Septembre 2020

Introduction

Écrire l'histoire des jardins situés à l'avant du Palais royal revient à retracer l'évolution du rapport entre ce dernier et le parc de Bruxelles. Pour ce faire, l'historien a à sa disposition une importante documentation cartographique, mais également des plans, dessins et gravures, cartes postales, photographies et photographies aériennes anciennes. Pour ce qui concerne les sources écrites, les Archives du Palais royal (fonds Cabinet du roi Léopold II, Liste civile Léopold II...), de même que les Archives générales du Royaume (fonds Administration des Ponts et Chaussées...) et les Archives de la Ville de Bruxelles (bulletins communaux de la Ville de Bruxelles), sont riches en documents intéressants.

Dans l'hypothèse d'un réaménagement des jardins de la façade avant du Palais royal, qui contribuent sans conteste au façonnement de l'image du pouvoir monarchique et ont de surcroît un rôle à jouer dans le développement touristique de la ville de Bruxelles, il est important de connaître et d'analyser en détail les circonstances de leur création, leurs antécédents et leur évolution. C'est à cet objectif que répond la présente étude¹.

La période autrichienne

À l'époque de Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas, la décision fut prise de faire disparaître les ruines de l'ancien palais des ducs de Brabant, incendié en 1731. Les anciens jardins du palais ducal seraient transformés en un parc public aux allées rectilignes.

¹ Je tiens à remercier tout spécialement ici les différentes personnes m'ayant aidée dans la réalisation de cette étude : Olivia da Costa Maya (Académie royale de Belgique), Baudouin D'hoore et Claude de Moreau de Gerbehaye (Archives du Palais royal).



Plan de Bruxelles édité à Amsterdam par Joannes Blaeu (extrait), 1649. Bibliothèque royale de Belgique, Cartes et Plans. <http://www.cartesius.be>.

On peut voir ici le palais du Coudenberg et son parc durant la période espagnole, entre un vestige de la première enceinte et la seconde enceinte, avec les portes de Namur, en haut à droite (numéro 13), et de Louvain, en bas à gauche (numéro 20).



Plan de Bruxelles (extrait), 1746-1756. Bibliothèque royale de Belgique, Cartes et Plans.

<http://www.cartesius.be>.

Ce plan montre le palais et le parc du Coudenberg à l'époque de leur abandon après l'incendie de 1731.

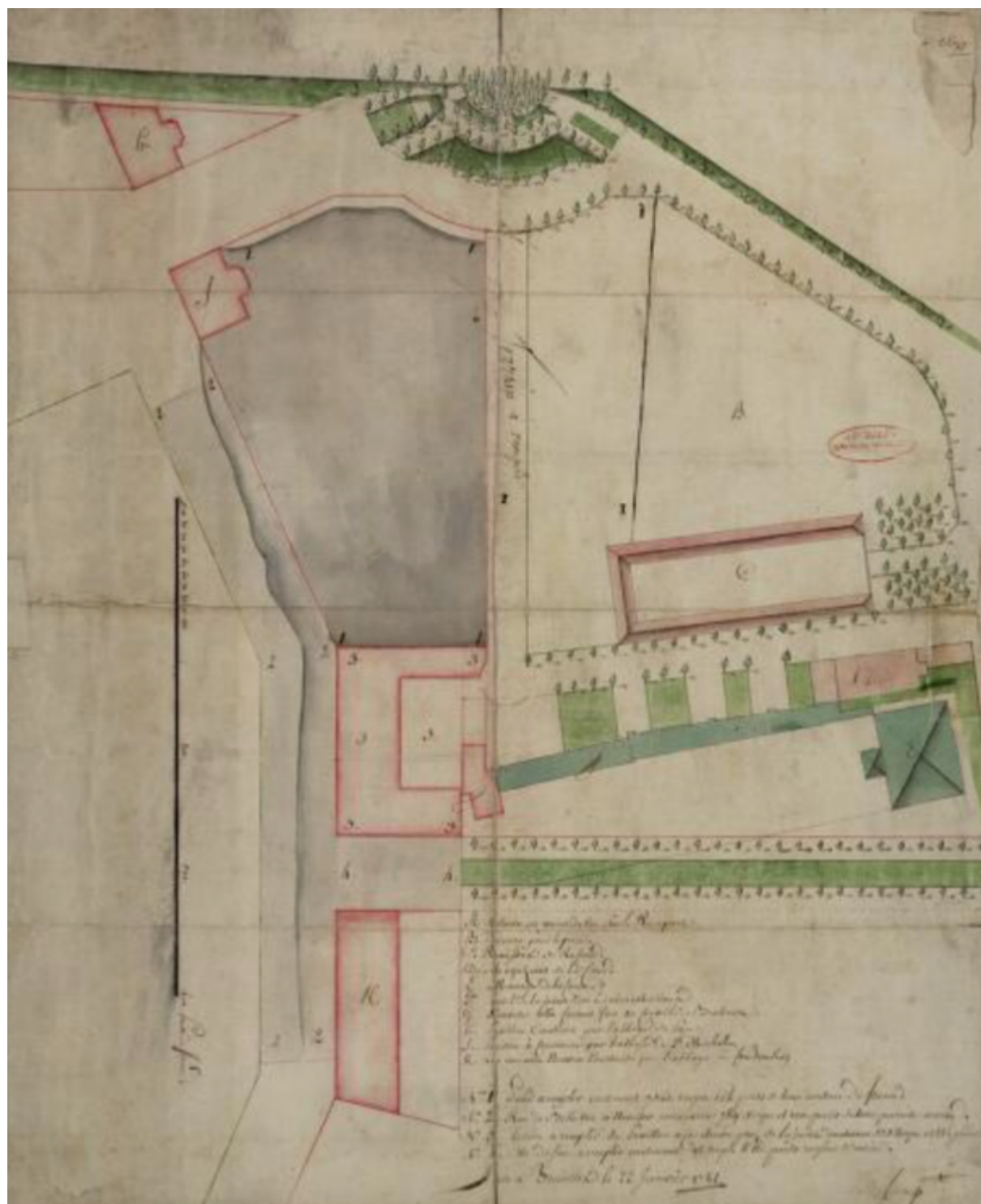
Bien qu'il ait été nommé, à sa création, « parc Royal », car il restait propriété domaniale, le parc, exécuté à partir de 1776, ne fut pas imaginé, au départ, pour faire corps avec un nouveau palais. Cependant, Charles de Lorraine et, après lui, Marie-Christine d'Autriche envisagèrent de reconstruire un palais tout près du parc, du côté du second rempart. Dans le cadre de l'aménagement d'un quartier neuf de style néoclassique, quatre rues nouvelles furent tracées autour du quadrilatère formé par le parc, dont la rue de Bellevue (actuelle place des palais), créée sur sa bordure sud et qui, à l'origine, était relativement étroite et deux fois coudée.

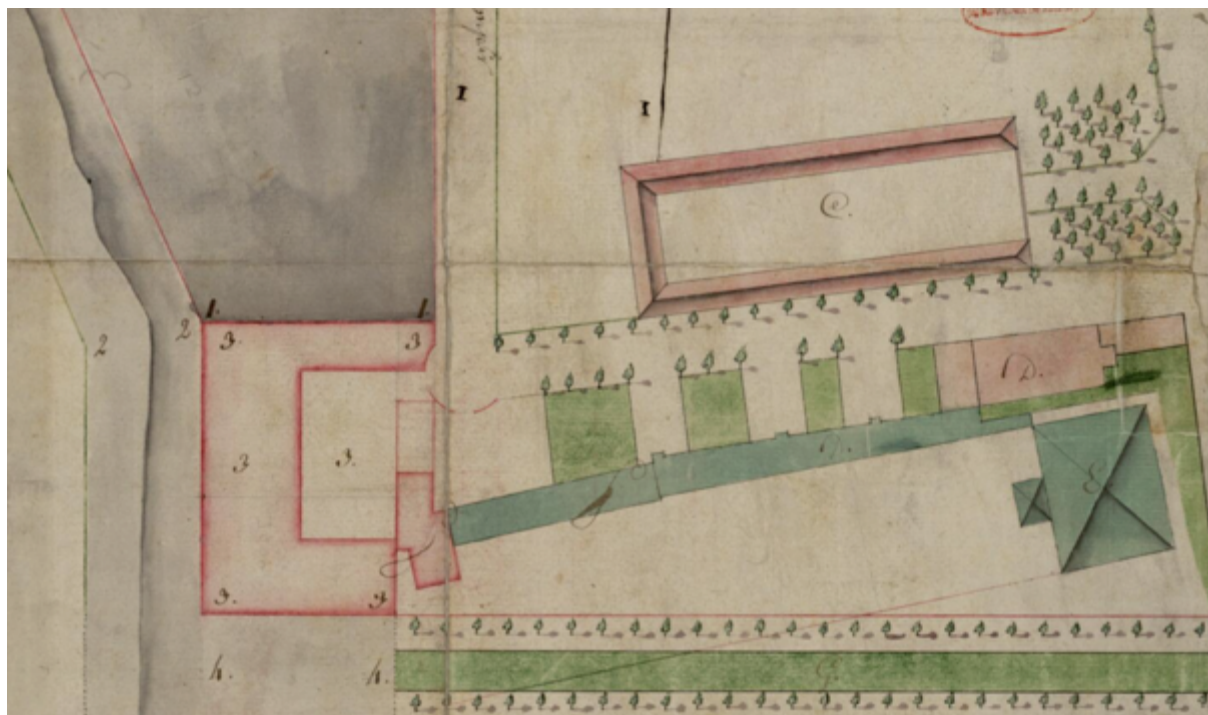
La réalisation du parc ne fut pas simple, étant donné les importantes différences de niveau du site. Il fallut surélever considérablement l'allée centrale du parc, de même que la rue de Bellevue, parfois appelée « digue » dans les documents d'époque. Il fallut beaucoup niveler, remblayer, mais, comme les terres manquaient, on laissa subsister des « bas-fonds » de caractère pittoresque du côté sud du parc, qui était à trois pans. La rue Ducale (à l'est du parc) étant en surplomb d'environ 6,5 m par rapport à la rue Royale (à l'ouest du parc), la rue de Bellevue, qui tenait son nom de la magnifique vue dont on y jouissait, à l'ouest, sur la vieille ville en contrebas, était en légère pente. Les plans des façades des quatre hôtels de maître qui furent construits à l'époque sur le flanc sud de la rue de Bellevue devaient tenir compte de cette déclivité. Au centre, l'hôtel du ministre plénipotentiaire et celui de la Secrétairerie d'État et de Guerre, à savoir le secrétariat du ministre, encadraient le départ de la rue Héraldique, tracée dans l'axe de l'allée centrale du parc et qui tirait son nom de la Chambre héraldique, institution chargée du contrôle des titres de noblesse et établie à cet endroit. Le manège domanial se trouvait également à proximité. La rue Héraldique débouchait de l'autre côté sur la rue Verte, actuelle rue de Bréderode².

² A. SMOLAR-MEYNART, *et alii*, *Le palais de Bruxelles. Huit siècles d'art et d'histoire*, Bruxelles, 1991, p. 269-270 ; X. DUQUENNE, *Le parc de Bruxelles*, Bruxelles, 1993, p. 29-41, 43, 133-134 ; A. MOLITOR, *et alii*, *Le Palais Royal de Bruxelles*, Bruxelles, 1993, p. 59-72 ; *Le patrimoine monumental de la Belgique. Bruxelles*, t. 1/C, Liège, 1994, p. 57, 68-70 ; *Le quartier royal*, sous la direction de A. SMOLAR-MEYNART et A. VANRIE, Bruxelles, 1998, p. 189-202.



« Grand et beau plan détaillé de la ville de Bruxelles » (extrait), par François-Jacques Desaubleaux, vers 1780. Archives générales du Royaume, Cartes et Plans, n° 34. <http://www.cartesius.be>.
Le parc venait à peine d'être tracé, de même que les quatre rues l'entourant. Le bâtiment du « Conseil de Brabant, Chancellerie et Chambre de Comptes » (H) est indiqué. On peut également voir, sur la gauche, le manège domanial, ainsi que des magasins et remises de la Cour (en rose). Sur la rue de Bellevue, aucune construction n'apparaît encore.

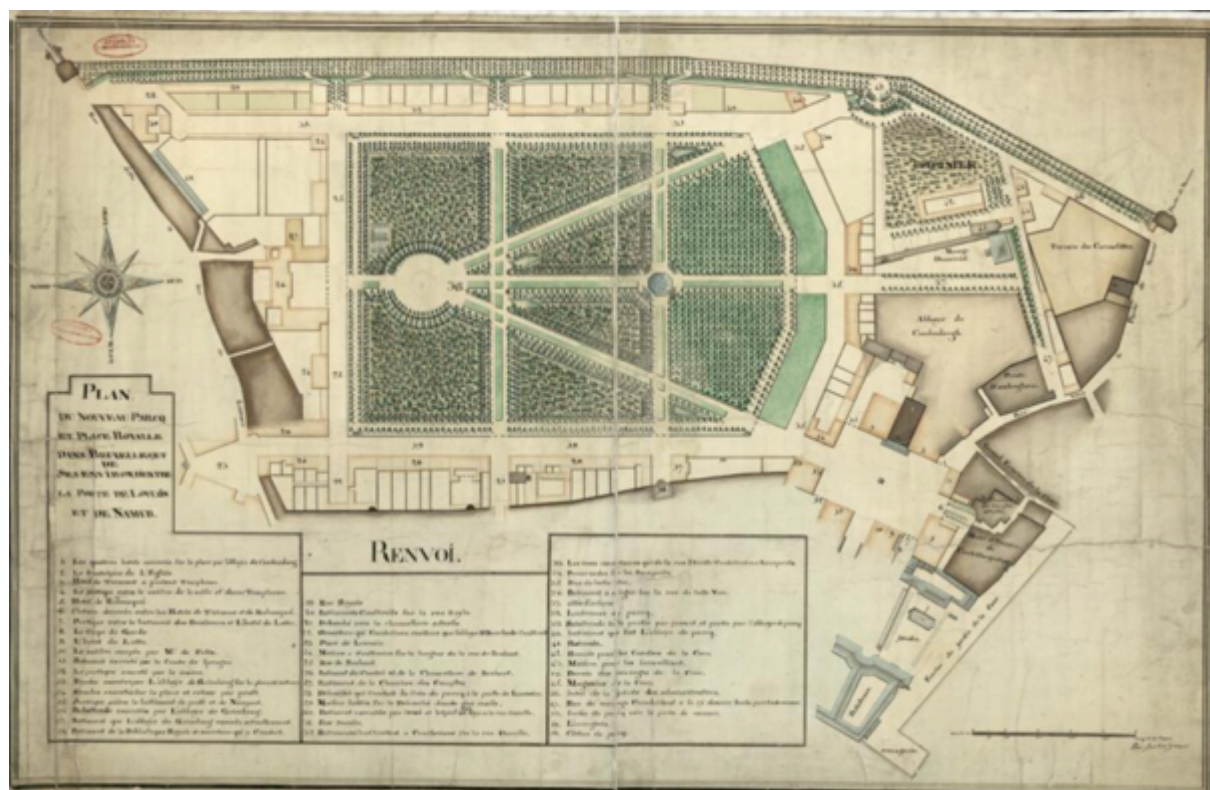


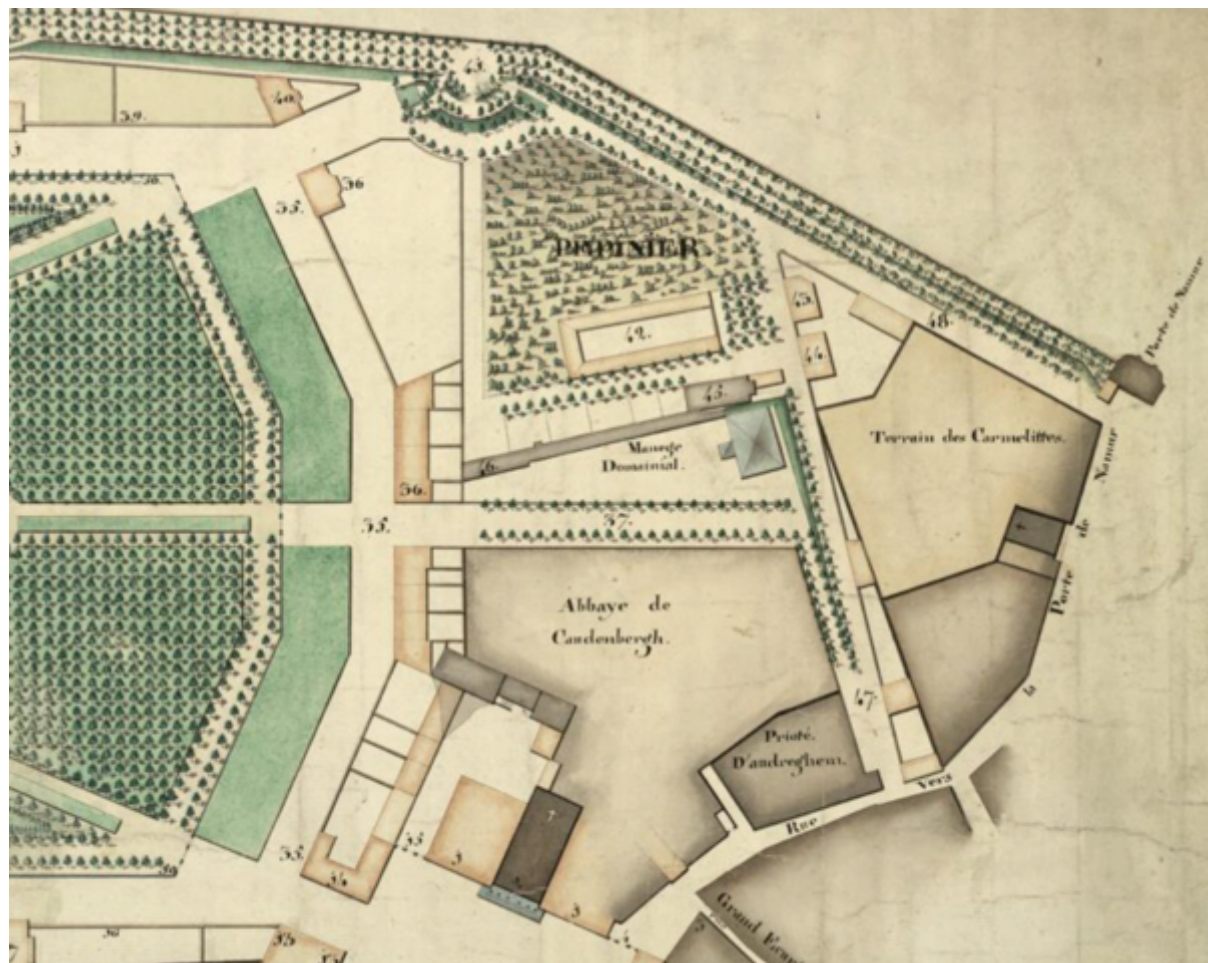


« Plan d'une partie des travaux d'embellissement à exécuter au parc de Bruxelles », 22 janvier 1781.

Archives générales du Royaume, Cartes et Plans, n° 514. <http://www.cartesius.be>.

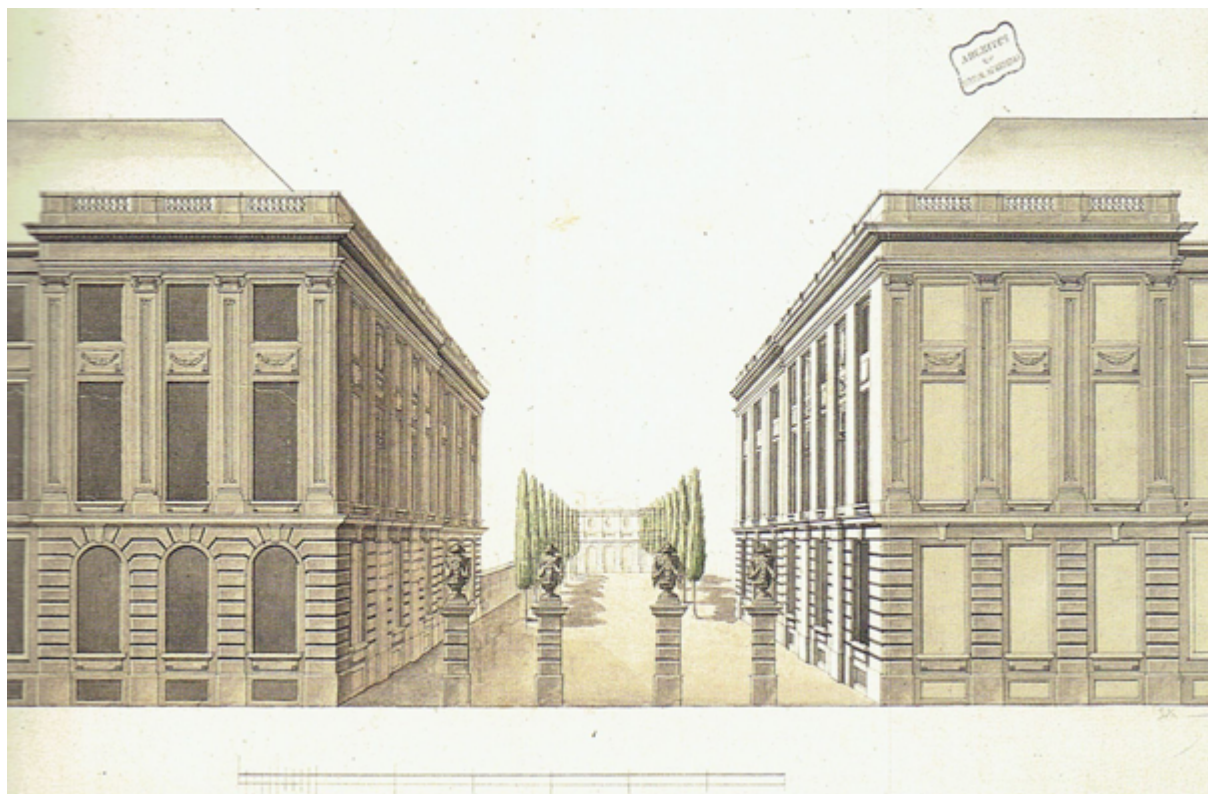
Au n° 1 se trouve un « fond à remplir » ; au n° 2, la « rue de Bellevue à niveler » ; au n° 3, un « terrain à remplir ou pavillon à construire » ; au n° 4, un « cul de sac à remplir » ; en A, une « rotonde ou point de vue sur le rempart » ; en B, une « pépinière pour le parc » ; en E, le « manège de la Cour » ; en G, une « nouvelle allée faisant face au Conseil de Brabant » (future rue Héraldique).





Plan du nouveau parc et de ses environs, vers 1780. Archives générales du Royaume, Cartes et Plans, n° 41. <http://www.cartesius.be>.

Au n° 35 se trouve la rue de Bellevue, séparée du parc par une bande de gazon ; au n° 36, des bâtiments à ériger sur la rue de Bellevue ; au n° 37, une « allée d'arbres » ; au n° 41, une rotonde plantée ; au n° 42, une remise pour les carrosses de la Cour ; au n° 48, la sortie arborée du parc vers la porte de Namur. La pépinière est également clairement indiquée. Il y avait aussi une promenade plantée sur les remparts, qui communiquait avec les allées du parc. Le parc s'inscrivait donc dans un environnement verdoyant, autant que bâti.



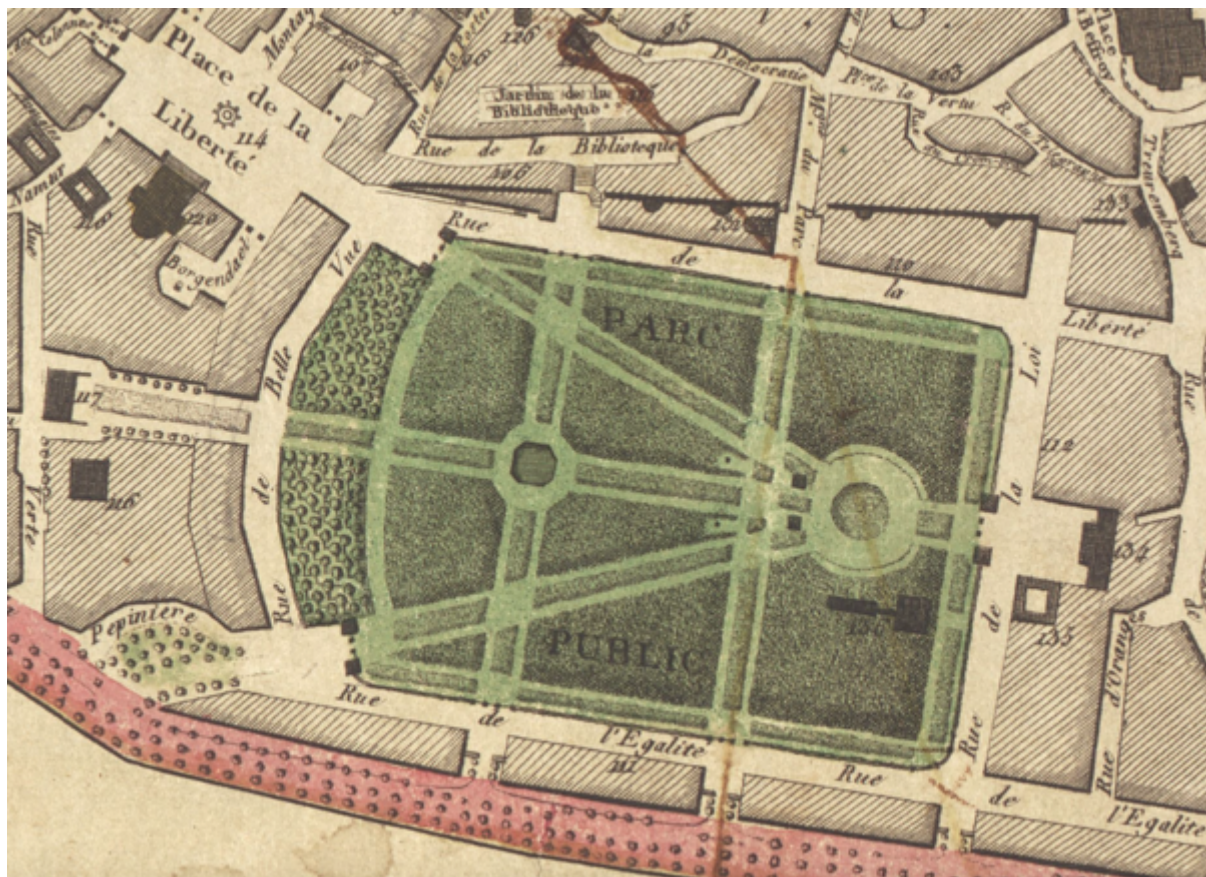
Projet de Louis Montoyer pour les pavillons d'angle de l'hôtel du ministre plénipotentiaire et de la Secrétairerie d'État, situés de part et d'autre de la rue Héraldique, 1783. Archives générales du Royaume. Extrait de *Le quartier royal*, sous la direction de A. SMOLAR-MEYNART et A. VANRIE, Bruxelles, 1998, p. 207, n° 102.

Au fond, se trouvait la Chambre héraldique.

La période française

Après l'annexion des Pays-Bas à la France en 1795, Bruxelles devint simple chef-lieu du département de la Dyle. L'hôtel du ministre plénipotentiaire (ou hôtel Belgiojoso) fut érigé en préfecture de département³.

³ A. SMOLAR-MEYNART, et alii, *Le palais de Bruxelles. Huit siècles d'art et d'histoire*, Bruxelles, 1991, p. 270 ; A. MOLITOR, et alii, *Le Palais Royal de Bruxelles*, Bruxelles, 1993, p. 73-74 ; *Le quartier royal*, sous la direction de A. SMOLAR-MEYNART et A. VANRIE, Bruxelles, 1998, p. 202-203.



Plan de Bruxelles, dessiné et gravé par Philippe-Joseph et Jeanne-Catherine Maillart (extrait), 1799.

Bibliothèque royale de Belgique, Cartes et Plans. <http://www.cartesius.be>.

Plusieurs noms de rues ont changé : la rue de Brabant est devenue la rue de la Loi, la rue Ducale s'appelle désormais rue de l'Égalité, et la rue Royale rue de la Liberté.

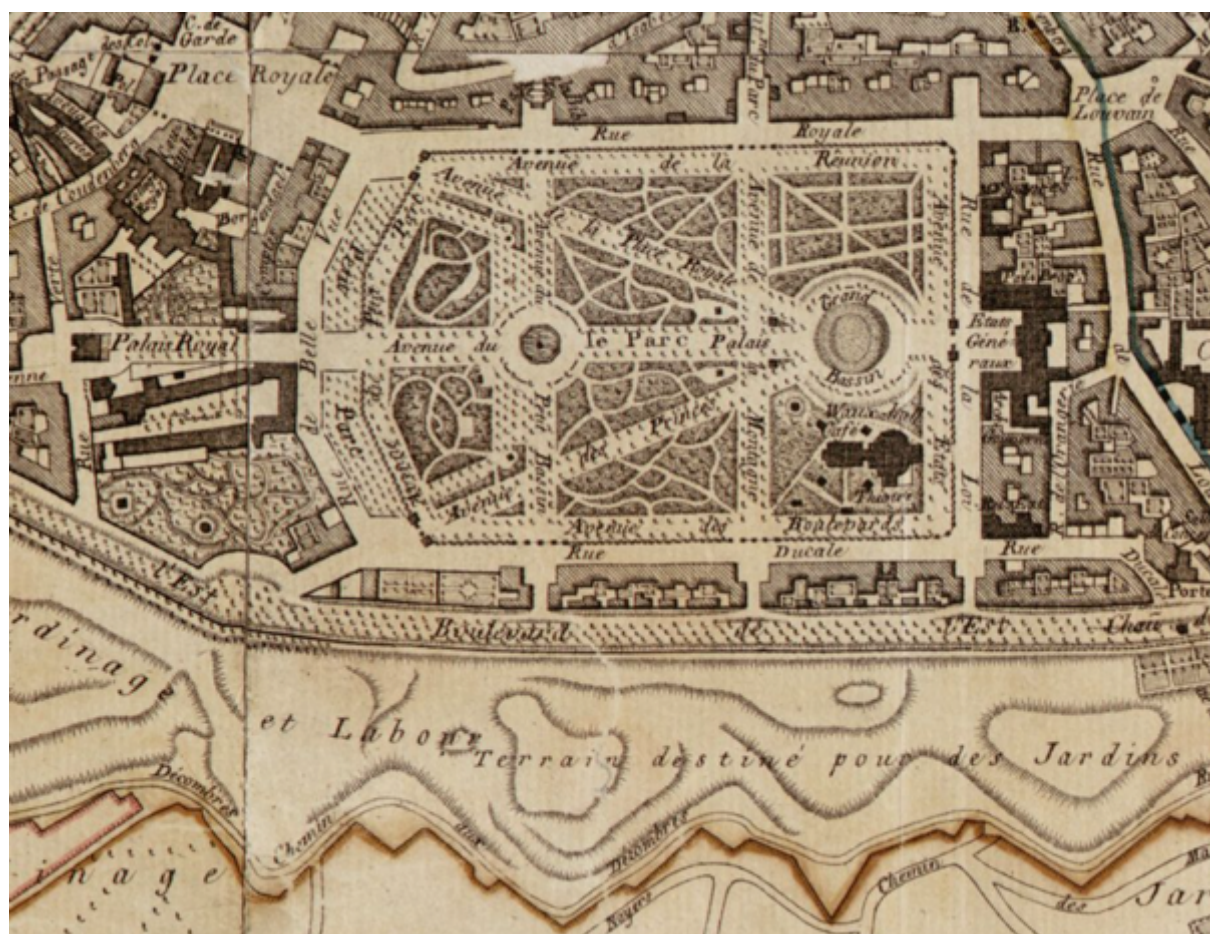
Le royaume des Pays-Bas

Lorsque fut instauré le royaume des Pays-Bas, il fut décidé de faire relier, à l'usage de Guillaume I^{er}, qui devait résider une année sur deux à Bruxelles, l'ancien hôtel du ministre plénipotentiaire à celui de l'ancienne Secrétairerie d'État, ce qui représentait un défi, en raison de leurs différences de niveau. Après divers projets avortés ou non achevés, c'est finalement celui de Tilman-François Suys qui fut exécuté. L'architecte réunit les deux bâtiments du XVIII^e siècle derrière une façade unique, achevée en 1826, et supprima la rue Héraldique qui les séparait. La façade du nouveau Palais royal ne serait alors plus modifiée avant 1904⁴.

⁴ A. SMOLAR-MEYNART, et alii, *Le palais de Bruxelles. Huit siècles d'art et d'histoire*, Bruxelles, 1991, p. 270-274 ; A. MOLITOR, et alii, *Le Palais Royal de Bruxelles*, Bruxelles, 1993, p. 74-85 ; *Le quartier royal*, sous la direction de A. SMOLAR-MEYNART et A. VANRIE, Bruxelles, 1998, p. 203-213 ; *Le palais du Coudenberg à Bruxelles. Du château médiéval au site archéologique*, sous la direction de V. HEYMANS, Bruxelles, 2014, p. 292-295.



L'ancien hôtel du ministre plénipotentiaire à l'époque de l'avènement de Guillaume I^{er}. Gravure. Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des Estampes. Extrait de *Le quartier royal*, sous la direction de A. SMOLAR-MEYNART et A. VANRIE, Bruxelles, 1998, p. 195, n° 94.



Plan de Bruxelles dressé par Jean-Baptiste de Bouge (extrait), 1816. Bibliothèque royale de Belgique, Cartes et Plans. <http://www.cartesius.be>.

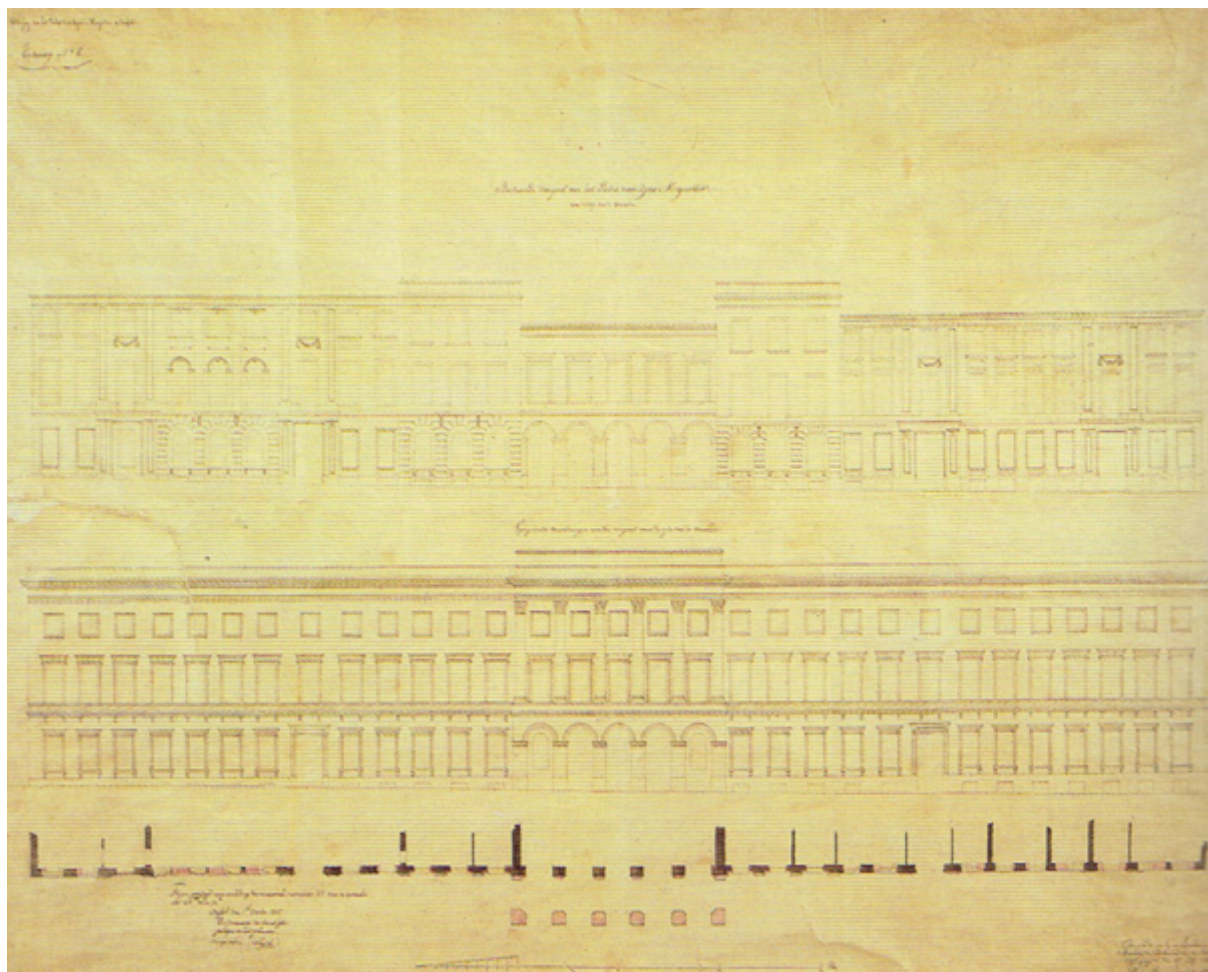
Le processus de démantèlement des remparts avait commencé : un boulevard planté avait été créé et les restes des fortifications avaient été « converties en partie en jardinage et labour ». Le Palais royal était constitué de morceaux disparates. L'allée centrale du parc était dénommée « avenue du Palais », ce qui créait un lien entre le palais et le parc. Guillaume I^{er} aimait en effet à se promener dans le parc avec ses invités de marque. Et il organisait les bals de la Cour au Waux-Hall - établi dans le parc sous le régime autrichien -, car le palais ne disposait pas de salle suffisamment grande et fut en chantier tout au long de son règne. Le jardin à l'anglaise de l'ancien hôtel du ministre plénipotentiaire avait été aménagé par Édouard de Walckiers de Tronchiennes, receveur général des Finances des Pays-Bas autrichiens, qui avait occupé l'hôtel voisin situé à l'angle de la rue Ducale et de la rue de Bellevue (emplacement de l'actuel hôtel de la Liste civile).

La partie boisée située entre la rue de Bellevue et le parc proprement dit était appelée « Petit Parc ».

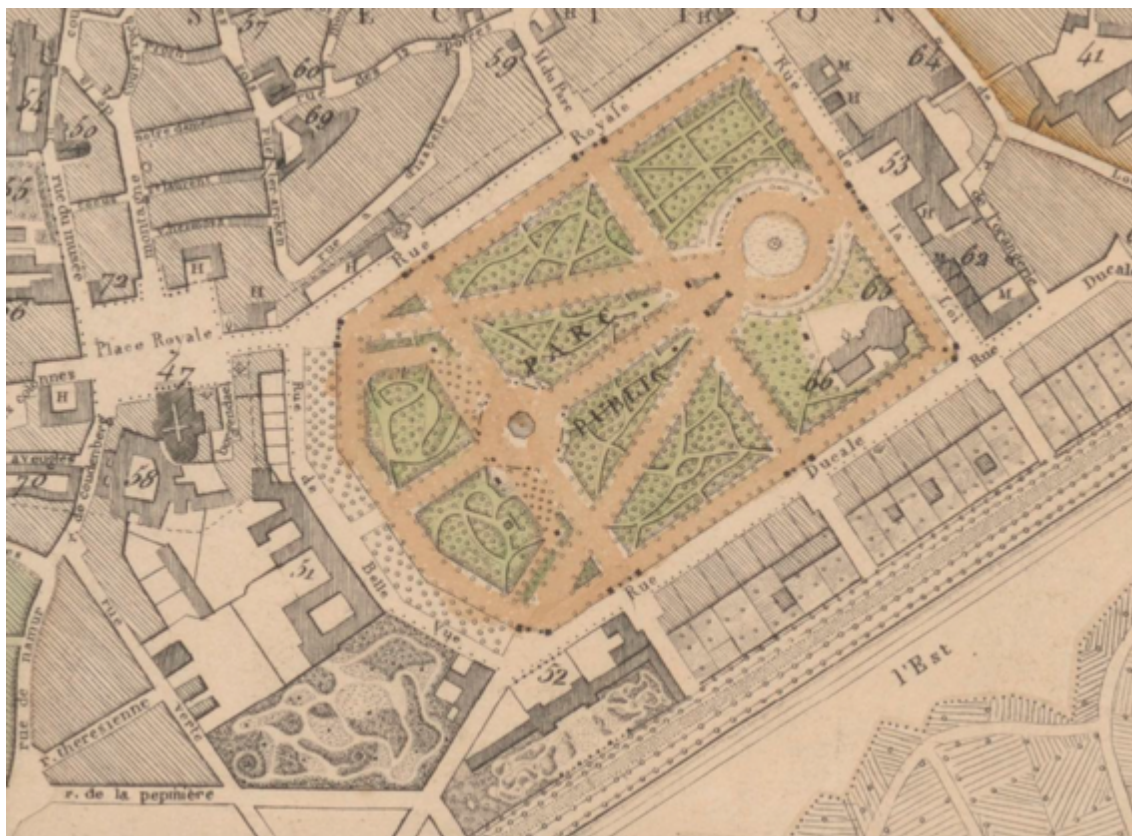


« Projet pour l'agrandissement et l'embellissement de la Ville de Bruxelles, pour y former de grandes communications et y placer convenablement le palais de Sa Majesté » (extrait), par François Verly (architecte français), 1817. Archives de la Ville de Bruxelles, Plan de Bruxelles n° 45.

Au n° 27, se trouve le Palais royal projeté : bien que situé dans l'axe de l'allée centrale du parc, il est placé hors les murs. Ce plan ne sera jamais réalisé. Le texte accompagnant la description du n° 27 est intéressant : « Cette Demeure Royale se trouverait en quelque sorte réunie au Parc d'où elle formerait un point de vue imposant. » Le lien avec le parc était donc considéré comme important. Au n° 28, étaient prévus des « Jardins Anglais, qui pourraient être très variés, vu la position pittoresque de l'emplacement et les eaux salubres et abondantes du voisinage. » Tout en étant situé en dehors de la ville, le Palais royal entraînait en communication avec celle-ci.

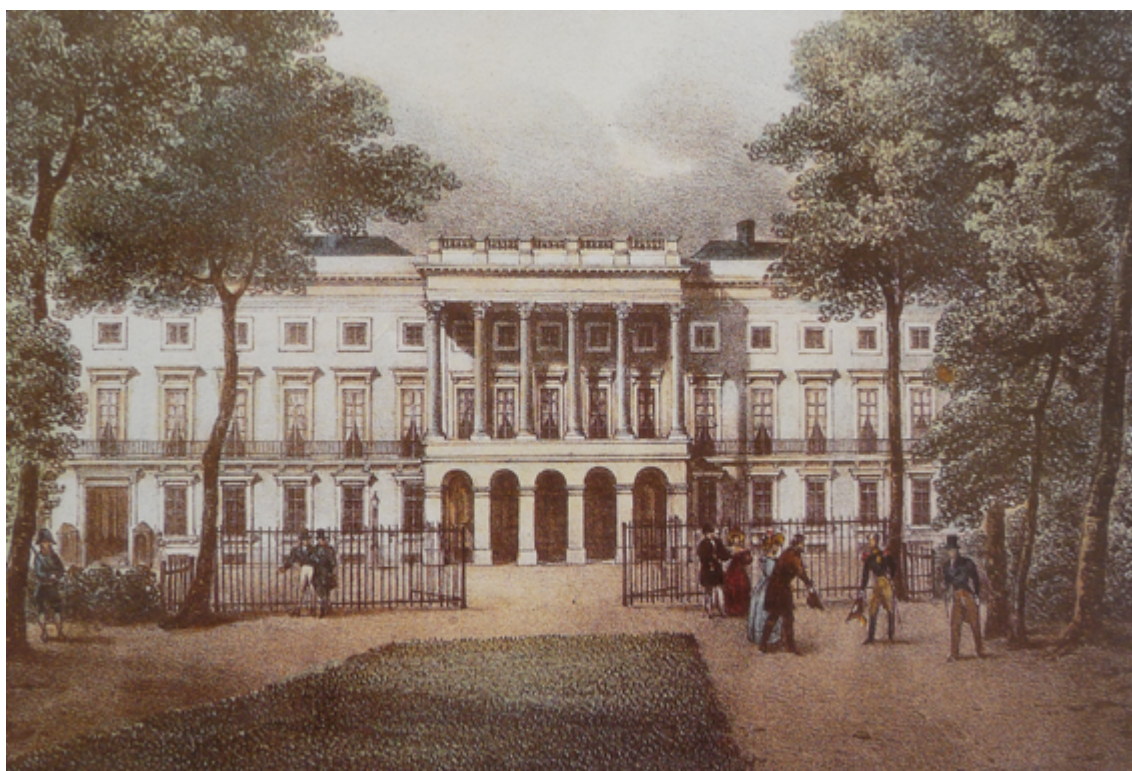


Projet pour la façade du Palais royal, par Tilman-François Suys. Dessin. Archives du Palais royal. Extrait de A. MOLITOR, *et alii*, *Le Palais Royal de Bruxelles*, Bruxelles, 1993, p. 82.
On peut observer ici l'importance de la déclivité de la rue de Bellevue.



Plan de Bruxelles dressé par Jean-Baptiste de Bouge (extrait), 1823. Bibliothèque royale de Belgique, Cartes et Plans. <http://www.cartesius.be>.

La liaison entre les deux anciens hôtels constitutifs du nouveau palais du roi est ici présente. Le palais du prince héritier (actuel Palais des Académies) apparaît pour la première fois (n° 52).



J.-L. Van Hemelrijk, *La façade du nouveau palais du roi, vue depuis le « Petit Parc »*. Lithographie de Pierre-Joseph Daems, vers 1826. Archives du Palais royal. Extrait de A. SMOLAR-MEYNART, et alii, *Le palais de Bruxelles. Huit siècles d'art et d'histoire*, Bruxelles, 1991, p. 273.



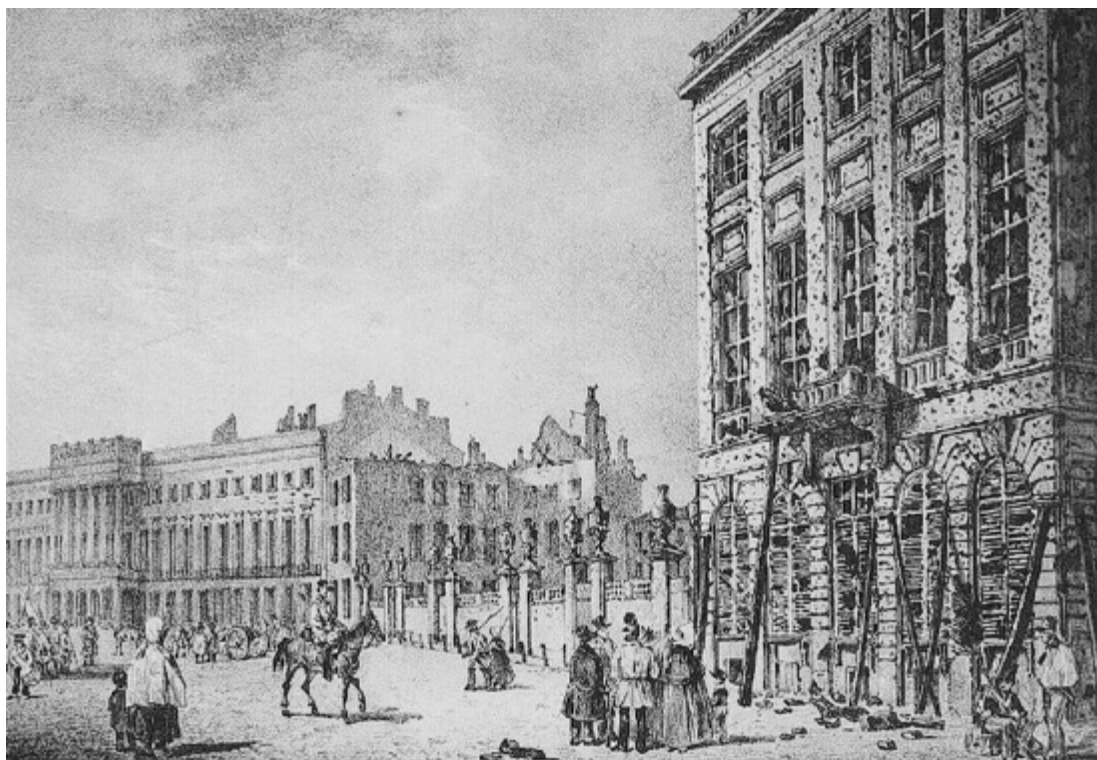
Thomas-Sidney Cooper, *Le parc avec, au fond, le palais du prince héritier*. Gravure, 1828. Extrait de A. SMOLAR-MEYNART, et alii, *Le palais de Bruxelles. Huit siècles d'art et d'histoire*, Bruxelles, 1991, p. 274-275.

On peut voir ici les arrières du nouveau Palais royal. La rue de Bellevue a été élargie d'une cinquantaine de mètres par la suppression du « Petit Parc ». La façade du palais du prince héritier se trouve ainsi dégagée.

Le règne de Léopold I^{er}

Après la proclamation de l'indépendance de la Belgique et sous le règne du roi Léopold I^{er}, la façade du Palais royal et ses alentours immédiats subirent peu de modifications. Cependant, le prince Léopold, duc de Brabant, conçut, avec l'aide de l'architecte Alphonse Balat, des projets d'agrandissement et d'embellissement, qui ne seraient pas mis à exécution avant qu'il ait lui-même accédé au trône⁵.

⁵ A. SMOLAR-MEYNART, et alii, *Le palais de Bruxelles. Huit siècles d'art et d'histoire*, Bruxelles, 1991, p. 274-281 ; A. MOLITOR, et alii, *Le Palais Royal de Bruxelles*, Bruxelles, 1993, p. 86-87 ; *Le quartier royal*, sous la direction de A. SMOLAR-MEYNART et A. VANRIE, Bruxelles, 1998, p. 213 ; *Le palais du Coudenberg à Bruxelles. Du château médiéval au site archéologique*, sous la direction de V. HEYMANS, Bruxelles, 2014, p. 295-299.



Gustave Simonau et Jean-Baptiste Madou, *Vue de l'hôtel Bellevue et du Palais royal après les événements de septembre 1830*. Lithographie. Musée BELvue. © KIK-IRPA, cliché E030039.



Henri Borremans, *Le Palais Royal*. Lithographie, vers 1830. Académie royale de Belgique. © KIK-IRPA, cliché KM002403.

À cette époque, aucun jardin n'ornait l'avant de la façade du Palais royal, qui donnait directement sur la place. Seul un arbre (l'Arbre de la Liberté) ornait le centre de la place. On pouvait également apercevoir, depuis la place et derrière une balustrade, les arbres de l'ancien jardin du ministre plénipotentiaire, devenu le jardin du Palais royal.



Plan des abords du Palais royal, par Alphonse Balat, vers 1858. Archives du Palais royal, plans de la Liste civile, farde 14, n° 319.

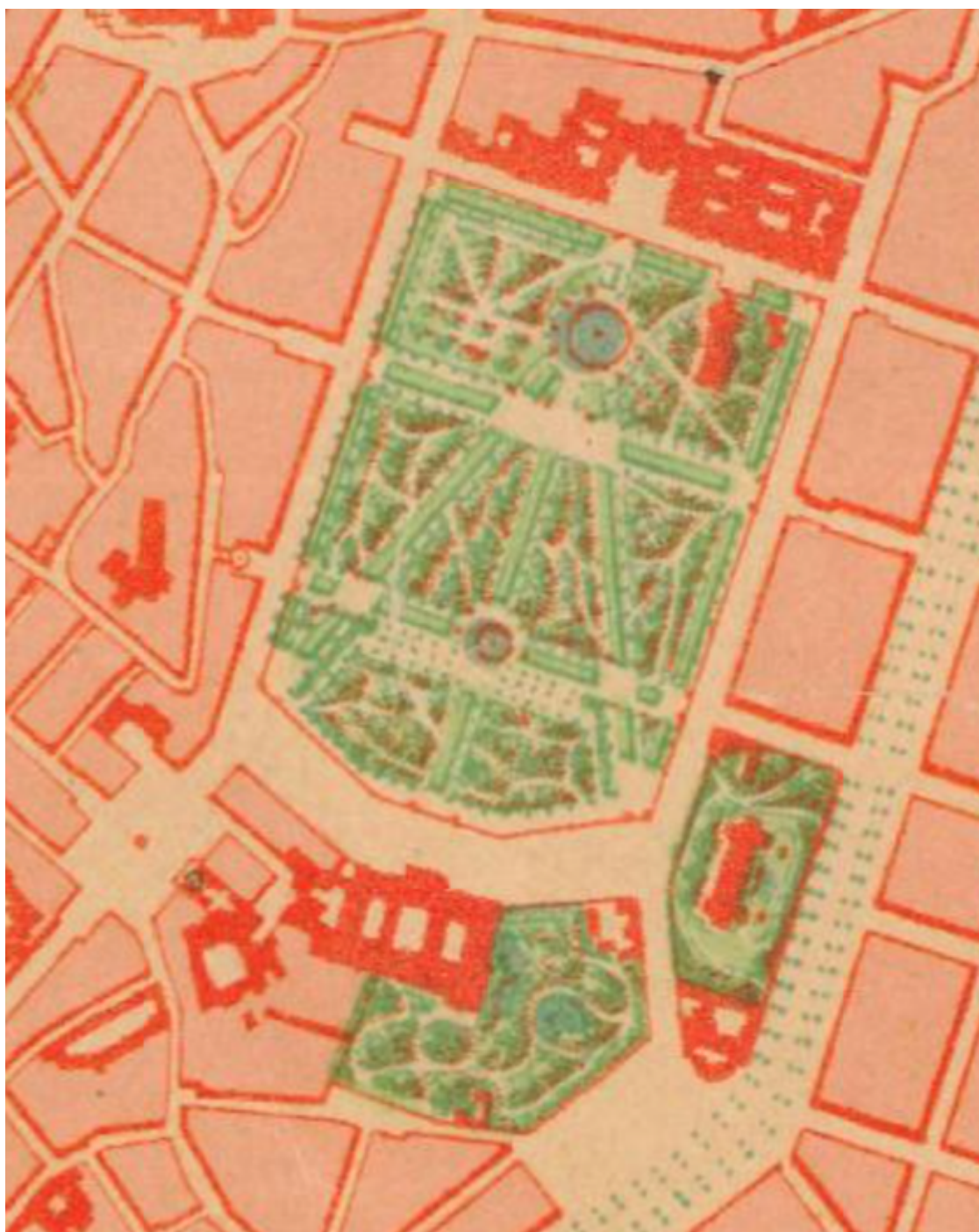
Il est intéressant de remarquer que ce plan prévoyait déjà une emprise de la place des Palais sur le parc.



La façade du Palais royal à la fin du règne de Léopold I^{er}. Photographie ancienne. Archives de la Ville de Bruxelles, Photothèque, C-12019.

Le règne de Léopold II : les premières décennies

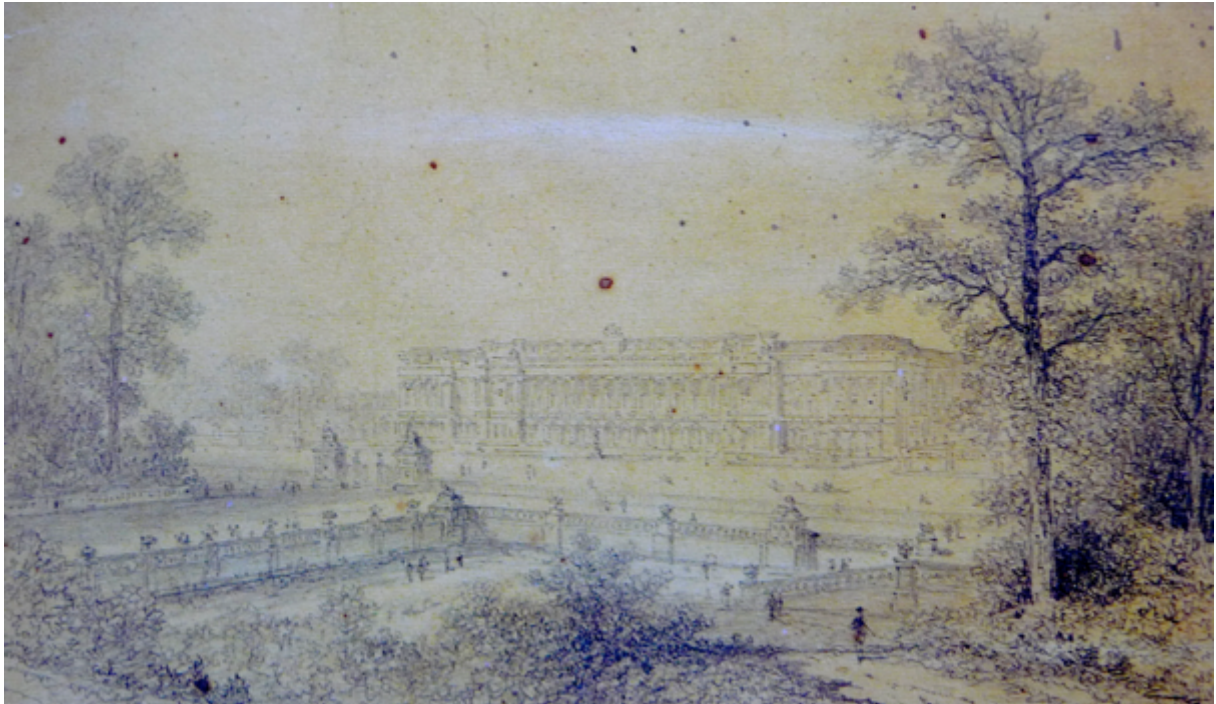
Une fois monté sur le trône en décembre 1865, Léopold II se préoccupa encore plus activement d'embellir le palais et ses abords. En ce qui concerne la transformation de la façade avant et de la place des Palais, il devrait cependant attendre une quarantaine d'années pour voir la réalisation de son souhait. Plusieurs projets non exécutés se succédèrent.



Première édition de la carte topographique de base de la Belgique au 1/20.000^e du Dépôt de la Guerre (extrait), 1865, Bruxelles, XXXI/3. Institut géographique national (Cartothèque), Bruxelles.

<http://www.cartesius.be>.

On peut voir ici le palais et ses abords tels qu'ils se présentaient lorsque Léopold II monta sur le trône.



Projet de transformation des façades du Palais royal et des bas-fonds du parc, par Alphonse Balat, 1868. Bibliothèque royale de Belgique, Cabinet des Estampes. Extrait de A. MOLITOR, et alii, *Le Palais Royal de Bruxelles*, Bruxelles, 1993, p. 87.

Ce projet, qui ne fut pas réalisé, montre que la question du lien entre le palais et le parc était importante. La saillie du parc vers le palais devait être supprimée et ce qui subsisterait des bas-fonds aménagé en promenade.

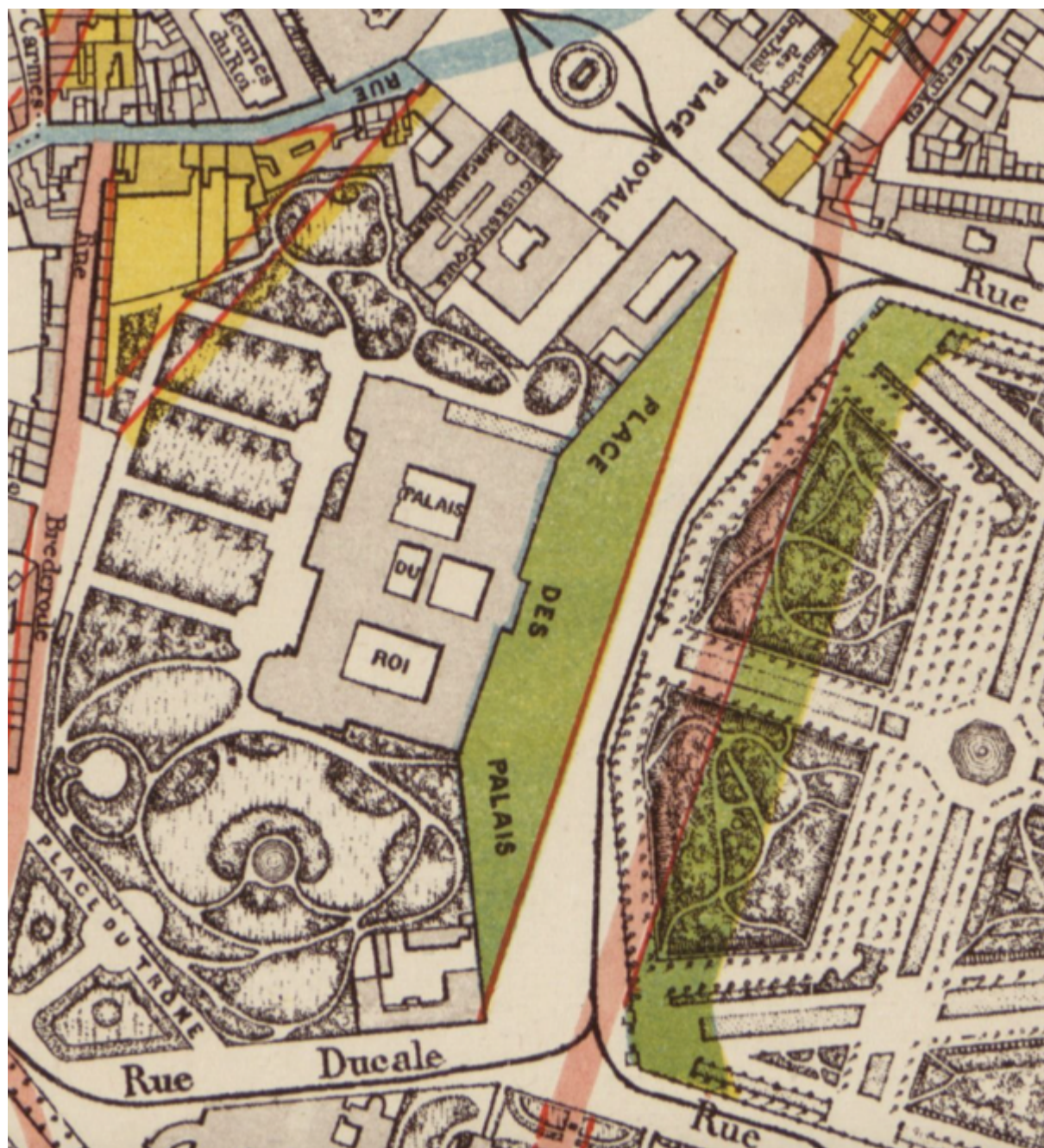


Vignette montrant la place des Palais, extraite du plan de Bruxelles de H. Biberstein, 1871. Bibliothèque royale de Belgique, Cartes et Plans. <http://www.cartesius.be>.



Projet non réalisé de transformation du quartier du Mont des Arts (extrait), par Henri Maquet, 17 janvier 1876. Archives du Palais royal, Cartes et Plans, n° 969 (document aujourd'hui égaré). Extrait de L. RANIERI, *Léopold II urbaniste*, Bruxelles, 1973, p. 164-165.

Longtemps avant de devenir l'architecte-conseil de Léopold II, Henri Maquet avait fait une proposition pour la place des Palais. Le tracé du parc devait être rectifié de telle manière à donner à la place une forme plus homogène. Au milieu de celle-ci devait être érigé un monument à la mémoire de Léopold I^{er}.



Plan de Bruxelles avec projet d'amélioration de la voirie (extrait), par Charles Van Merlo (Institut Cartographique Militaire), 1883-1884. Bibliothèque royale de Belgique, Cartes et Plans.

<http://www.cartesius.be>.

Les jardins arrière du palais se sont agrandis. Il était prévu de rectifier la place des Palais, d'en faire un rectangle (traits rouges), de supprimer une partie des bas-fonds du parc et de transformer l'espace situé devant la façade du palais en jardin.

Balat décéda en 1895, ce qui n'empêcha pas Léopold II de poursuivre ses projets. Dans une lettre du 21 novembre 1897 adressée au ministre Paul de Smet de Naeyer, alors chef du Gouvernement, le roi fit part de son idée, exposée récemment à l'échevin Émile De Mot, de supprimer purement et simplement la place des Palais, « dont le pavé est dans un état épouvantable » : « La grille du Parc serait prolongée d'un côté jusqu'à l'hôtel de Belle Vue, de l'autre côté jusqu'à l'autel de la Liste civile. On ménagerait au milieu de la place actuelle une rue de 18 mètres parallèle à la rue de la Loi et avec embranchements vers les sorties du Palais. Jadis Balat avait fait un projet qui coupait un morceau du Parc.

M^r Buls et la Ville se sont montrés très hostiles. Aujourd'hui, il s'agit de l'inverse ; prolonger le Parc jusqu'au Palais dont la façade pourrait être partiellement masquée par des plantations. (...) La transformation de la place des Palais selon un plan à fournir et à arrêter avec la Ville se ferait aux frais de la Ville et lui coûterait moins que le pavage. »⁶ Léopold II demanda à l'architecte-paysagiste Élie Lainé de traduire son souhait par l'élaboration de plans, qui furent dressés en mars 1898⁷. Cependant, le souverain dut en fin de compte renoncer à son idée, plus que probablement parce qu'il rencontra à nouveau une forte opposition de la part de la Ville⁸. On sait combien Léopold II et Charles Buls, qui était alors bourgmestre de la Ville de Bruxelles, avaient des visions radicalement opposées sur la question de l'urbanisme. Auteur d'une *Esthétique des villes*, publiée en 1893, ce dernier était partisan d'une transformation du tissu urbain selon une approche organique et esthétique, par réaction contre la monotonie technocratique et le caractère spéculatif des grands travaux de type haussmannien. Il se fit le défenseur d'un urbanisme pittoresque, respectueux du legs du passé, notamment médiéval, des villes⁹. Il était particulièrement sensible à la question du respect de l'intégrité du parc, et notamment de ses bas-fonds, derniers vestiges de l'ancien parc des ducs de Brabant.

L'architecte-paysagiste et urbaniste français Élie Lainé fut un fidèle collaborateur de Léopold II de 1889 à 1903, date à laquelle il fut atteint par la limite d'âge. Parmi les premiers projets qu'il exécuta pour le souverain figurent l'embellissement et l'agrandissement du domaine du château royal d'Ardenne, à Houyet (à partir de 1889), et l'aménagement du domaine tout proche de Ciergnon (1890-1892). À partir de 1889, et ce jusqu'en 1903, il travailla activement au domaine royal de Laeken et dessina également les Jardins du Fleuriste, situés à proximité du Stuyvenberg. En 1890, il redessina le parc de Forest, entre autres afin de créer une perspective vers le Palais de Justice, et fit un projet de jonction verte entre ce parc et le parc Duden voisin. À partir de 1893, il travailla à celle qui serait sa réalisation principale pour Léopold II, la création du jardin français du parc de Tervueren. Entre 1895 et 1902, le souverain fit appel aux services de l'architecte-paysagiste pour l'aménagement d'Ostende. Enfin, Lainé contribua également à la création du parc de Woluwe, à partir de 1897¹⁰.

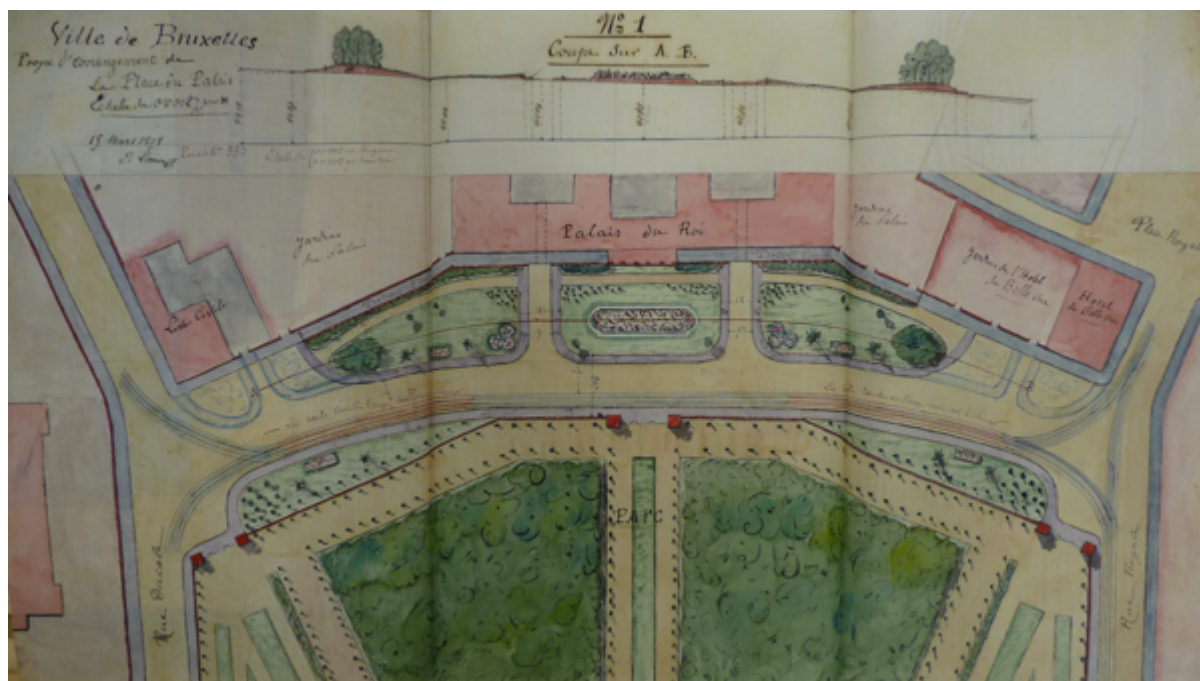
⁶ Archives du Palais royal, Cabinet du roi Léopold II, n° 167.

⁷ Léopold II était très pressé d'obtenir ces plans, comme il résulte d'un échange de correspondance daté de la fin du mois de février et du début du mois de mars 1898 entre le Baron Goffinet, Intendant de la Liste civile, et l'Administration des Ponts et Chaussées. Archives générales du Royaume, Administration des Ponts et Chaussées, Bâtiments civils, n° 74.

⁸ L. RANIERI, *Léopold II urbaniste*, Bruxelles, 1973, p. 155, 158-159, 176-177 ; A. SMOLAR-MEYNART, *et alii*, *Le palais de Bruxelles. Huit siècles d'art et d'histoire*, Bruxelles, 1991, p. 292.

⁹ M. SMETS, *Charles Buls. Les principes de l'art urbain*, Liège, 1995 ; R. FIORI, *L'invention du vieux Paris. Naissance d'une conscience patrimoniale dans la capitale*, Wavre, 2012, p. 238-241.

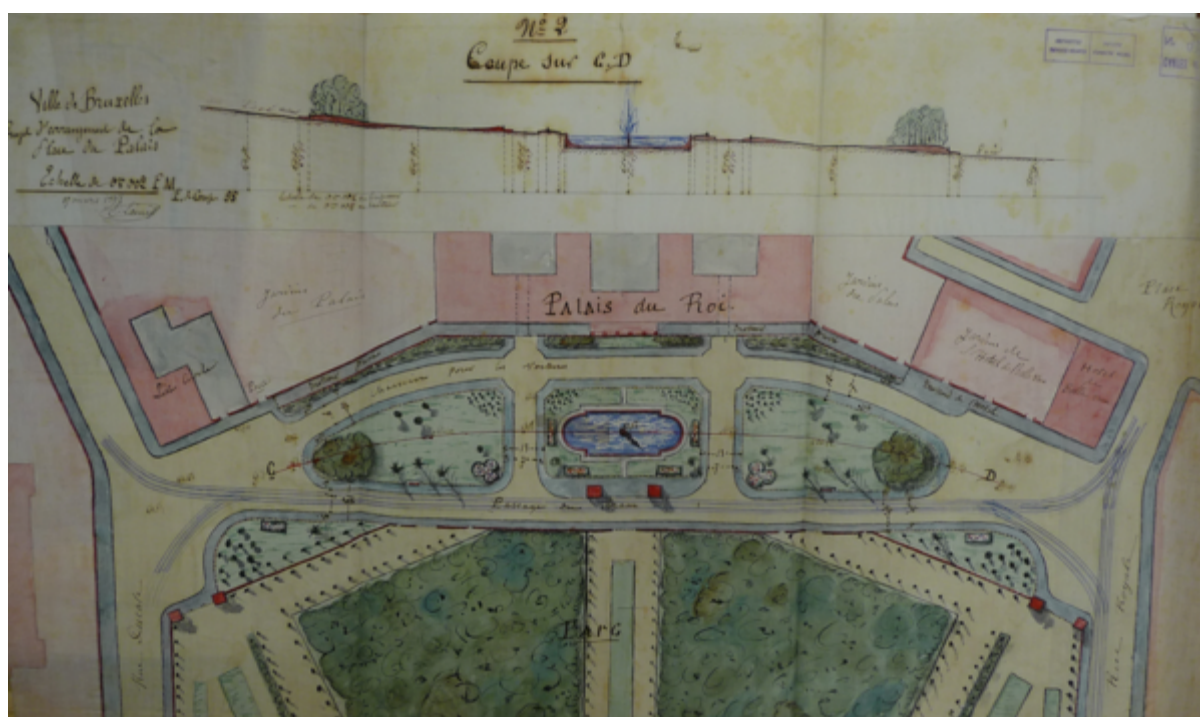
¹⁰ O. DE BRUYN, *Le parc de Woluwe*, Bruxelles, 2019, p. 14-15 (Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire, n° 58).



Premier projet d'Élie Lainé pour l'arrangement de la place des Palais, 15 mars 1898. Archives du Palais royal, Plans de la Liste civile, farde 17, n° 444.

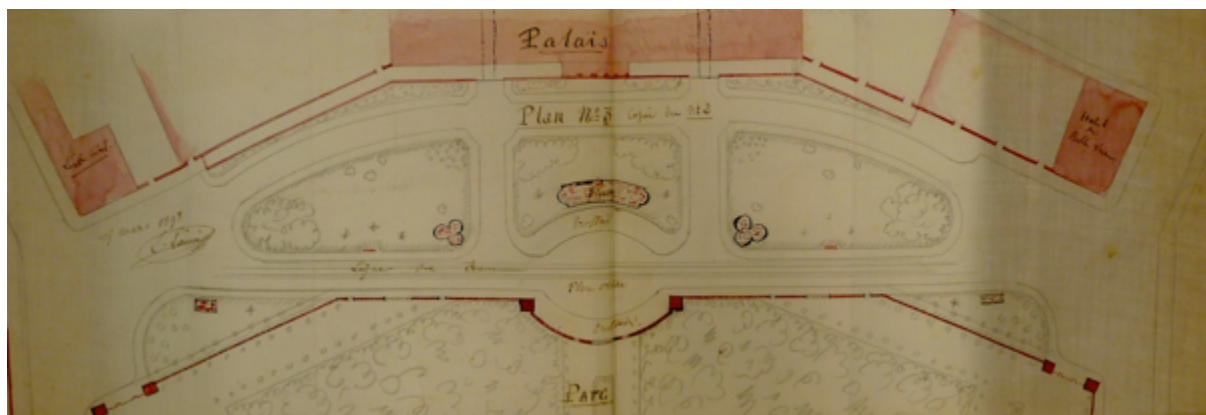
L'espace (gris-bleu) séparant le palais des jardins est mentionné comme « trottoir privé », ce qui indique que les jardins eux-mêmes étaient considérés comme publics (la place dépendait de la voirie urbaine).

Ceux-ci étaient ornés de pelouses, de parterres de fleurs, d'arbres et d'arbustes, selon un style géométrique et symétrique convenant parfaitement bien au goût très français du souverain. La présence d'arbres de haute tige (notamment de conifères) s'explique par le fait que le roi souhaitait habiller et même masquer la façade qu'il jugeait « horrible ». La coupe sur AB (ligne rouge traversant les jardins) montre le dénivelé de la place (64,16 m en A, 59,58 en B). L'aménagement du jardin suivait le dénivelé : il était donc en pente, comme la place des Palais. Celle-ci était réduite à une simple bande de circulation où passait le tram. Au lieu d'être diminué, le parc était agrandi. Le parc et le palais ne faisaient désormais plus qu'un.



Deuxième projet d'Élie Lainé pour l'arrangement de la place des Palais, 15 mars 1898. Archives du Palais royal, Plans de la Liste civile, farde 17, n° 444.

Le parc est très légèrement amputé au centre de la saillie, mais il est agrandi sur les côtés de celle-ci. Les trois parterres des jardins sont entourés de deux voies, l'une étant un « chemin pour les voitures », l'autre étant le « passage du tram ». Le parterre central est orné d'un grand bassin avec jet d'eau. La coupe sur CD (ligne rouge traversant les jardins) indique un dénivelé allant de 64, 71 m en C à 59, 49 en D.



Troisième projet d'Élie Lainé pour l'arrangement de la place des Palais, 15 mars 1898. Archives du Palais royal, Plans de la Liste civile, farde 17, n° 444.

Ici le bassin a été remplacé par un parterre de fleurs. Le centre de la saillie du parc a été davantage amputé pour créer une « place ovale » avec trottoirs, qui occupe le centre de la composition.



La place des palais. Carte postale ancienne, éd. Vanderauwera et C^{ie}, Bruxelles, cachet postal 1902. Académie royale de Belgique (Collection Belfius).

On peut observer le mauvais état du pavé, dont parlait Léopold II.

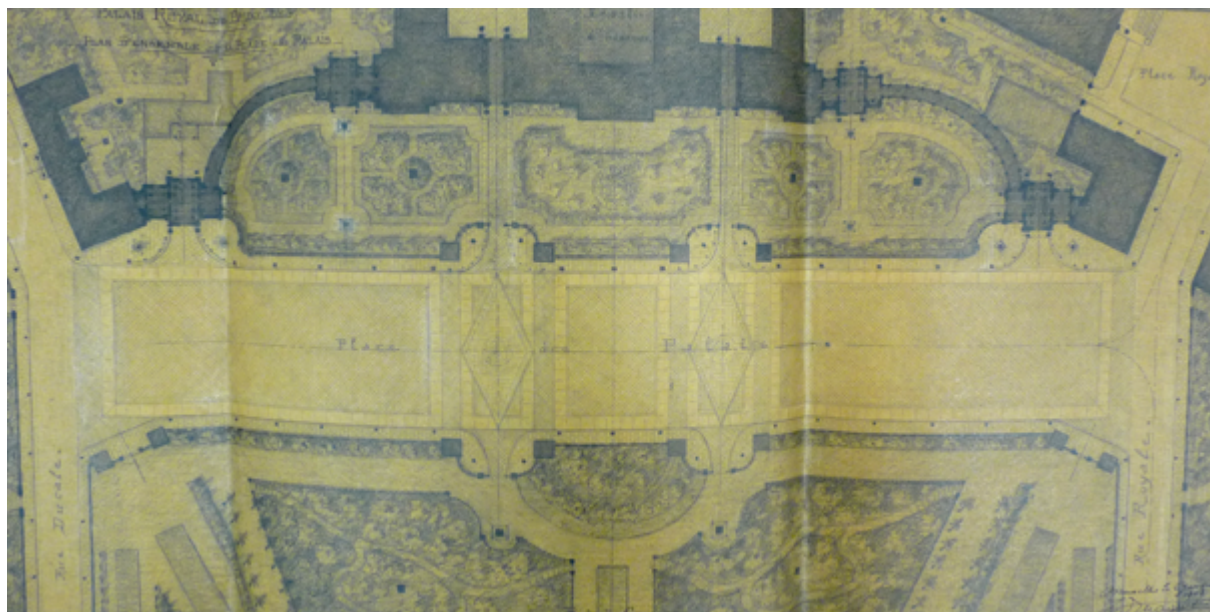
Les dernières années du règne de Léopold II (1903-1909)

En 1903, Henri Maquet, l'architecte-conseil de Léopold II, réalisa plusieurs projets pour la transformation de la façade du palais et de ses abords, car ceux-ci ne plaisaient pas au souverain. Dans chacun de ces projets, la saillie du parc était rectifiée et des jardins ornaient la façade du palais.



Avant-projet de transformation de la façade du palais et de ses abords (élévation), par Henri Maquet, 6 janvier 1903. Archives du Palais royal, plans de la Liste civile, farde 18, n° 487.

Le parterre central est orné d'un bassin avec jet d'eau, tandis que les deux autres comptent chacun deux statues. Ils sont en contrebas par rapport au niveau de la place et des allées d'accès au palais et ils sont entourés d'un muret. Ils sont séparés de la place par une grille sur toute la longueur.

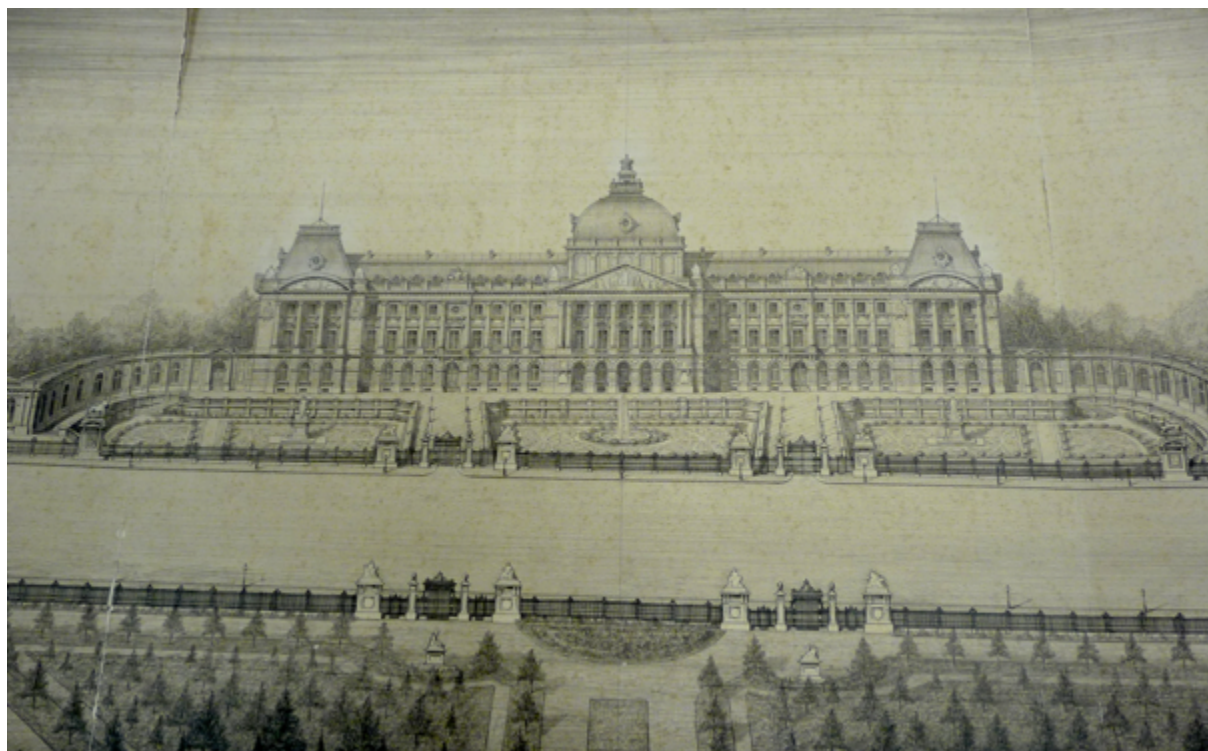


Avant-projet de transformation de la façade du palais et de ses abords (plan), par Henri Maquet, 6 janvier 1903. Archives du Palais royal, plans de la Liste civile, farde 17, n° 433.
Les projets de parterres pour l'avant de la façade diffèrent légèrement de ceux de l'élévation. La recherche de l'établissement d'un lien fort avec le parc est visible.



Avant-projet de transformation de la façade du palais et de ses abords (élévation), par Henri Maquet, [1903]. Archives du Palais royal, plans de la Liste civile, farde 18, n° 487.
La disposition des parterres est différente de celle de l'exemple précédent. Les jardins sont au niveau de la place et en sont séparés par une grille sur toute la longueur.





Avant-projet de transformation de la façade du palais et de ses abords (élévation), par Henri Maquet, 1903. Archives du Palais royal, plans de la Liste civile, farde 18, n° 487.

Les parterres de broderie sont en contrebas par rapport à la place et sont entourés d'un muret et d'une balustrade. Ils sont séparés de la place par une grille sur toute la longueur.

Le 7 avril 1903 fut signée entre l'État belge et la Ville de Bruxelles une « convention relative à la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords, et à l'aménagement de la place des Palais, à Bruxelles ». Elle prévoyait le redressement de la place des Palais, qui deviendrait un rectangle régulier ; cette transformation supprimait la courbe de la grille du parc et la remplaçait par une grille en ligne droite ; le morceau de promenade ainsi détruit était remplacé par un square de contenance à peu près égale, établi entre le Palais du Roi et la place nouvelle. Ce square, facilement accessible, serait établi en palier, en raison de la déclivité de la place, de telle sorte qu'il y aurait, par rapport à la voie pavée, une partie en contrebas de celle-ci, une partie centrale de niveau et une partie légèrement en contre-haut. Quant à la façade nouvelle du palais, elle serait élevée sur l'alignement même de la façade ancienne. Ces transformations seraient à charge exclusive de l'État, auquel le parc appartenait (la Ville n'en avait que l'administration et la jouissance). La convention ne s'occupait pas de la question de la conservation ou du comblement des bas-fonds du parc ; la solution définitive devait faire l'objet d'un accord ultérieur.

Voici l'article 16 de la convention : « L'État et la Ville déclarent être d'accord pour classer dans la voirie urbaine, par incorporation dans la place des Palais, la partie du Parc formant saillie, du côté de cette place, sur un alignement droit réunissant les grilles de la rue Royale et de la rue Ducale. D'autre part, la Ville cédera gratuitement à l'État la partie de ladite place s'étendant entre la façade du Palais du Roi et la nouvelle limite sud de la place (...). L'État aménagera cette partie en pelouses et plantations (...) ; il aménagera également le Parc et la place des Palais suivant les nouvelles limites. »

La convention, qui prévoyait un échange de terrain entre l'État et la Ville, fut adoptée à l'unanimité par le Conseil communal de la Ville de Bruxelles en sa séance du 27 avril 1903, à la satisfaction du bourgmestre Émile De Mot, moins négatif que son prédécesseur Charles Buls à l'égard de la politique urbanistique de Léopold II¹¹.

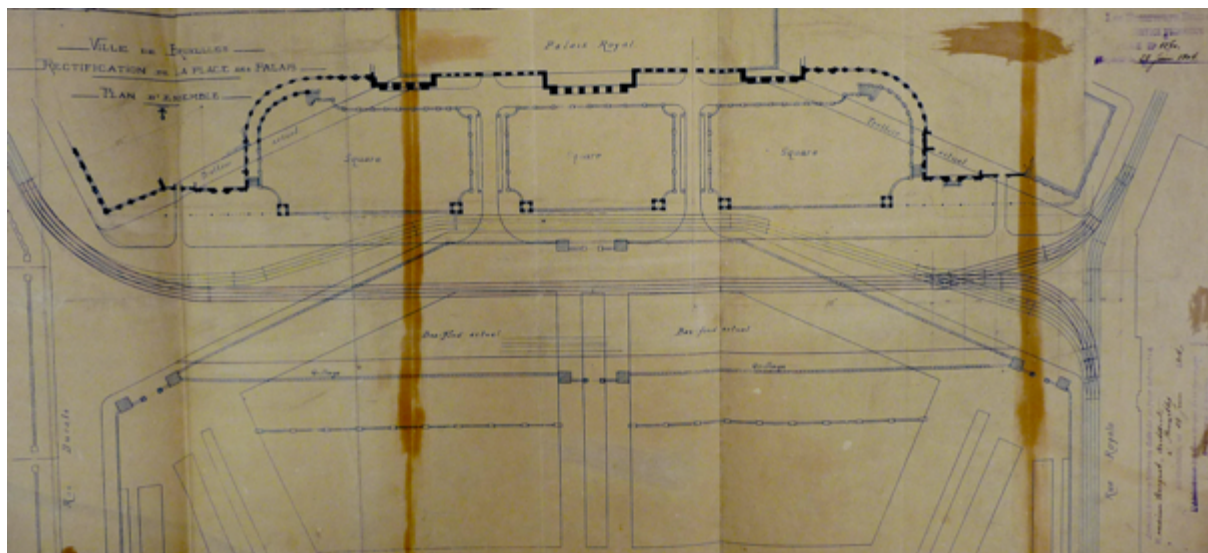
Les travaux de transformation de la façade du palais, conduits par l'architecte Maquet, débutèrent en 1904 pour ne s'achever qu'après la mort de Léopold II. L'aménagement du square fut donc lui aussi retardé¹².



La place des Palais pendant les travaux de la façade. Photographie ancienne, 1904. Archives du Palais royal, Photos, Topographie, B, Bruxelles, Palais royal, n° 663.

¹¹ *Bulletin communal de la ville de Bruxelles*, 1903, I, 1, p. 264-266, 281, 365-366, 367, 375 ; Archives du Palais royal, Liste Civile Léopold II, dossiers, n° 309.

¹² Archives générales du Royaume, Administration des Ponts et Chaussées, Bâtiments civils, n° 73, lettre du 21 octobre 1905 signée H. Maquet. Voir L. RANIERI, *Léopold II urbaniste*, Bruxelles, 1973, p. 155, 164 ; A. SMOLAR-MEYNART, *et alii*, *Le palais de Bruxelles. Huit siècles d'art et d'histoire*, Bruxelles, 1991, p. 292-293 ; *Le patrimoine monumental de la Belgique. Bruxelles*, t. 1/C, Liège, 1994, p. 58-61, 65 ; *Le palais du Coudenberg à Bruxelles. Du château médiéval au site archéologique*, sous la direction de V. HEYMANS, Bruxelles, 2014, p. 302-303.



Plan d'ensemble pour la rectification de la place des Palais établi par la Compagnie des Tramways Bruxellois à l'adresse de l'architecte Maquet, 28 juin 1904. Archives du Palais royal, Plans de la Liste civile, farde 17, n° 436.

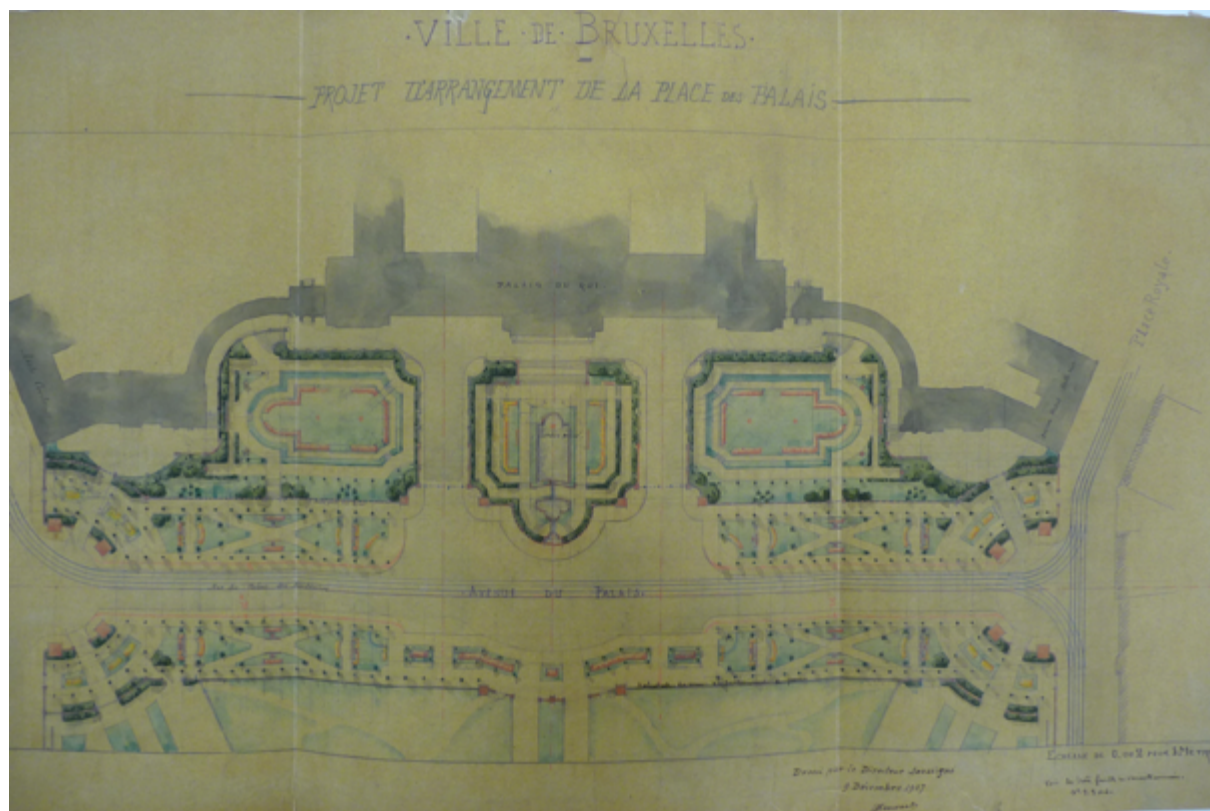
Les futurs jardins du Palais royal sont désignés, comme dans de nombreux documents de l'époque, sous l'appellation de « square ».

L'utilisation du terme « square » est à relever. Venu d'Angleterre, le square fut introduit en France sous l'impulsion de Napoléon III et de ceux qui furent nommés pour mettre en œuvre sa politique de grands travaux de réaménagement de la ville de Paris sur le plan urbanistique et paysager, Georges-Eugène Haussmann et Adolphe Alphand. Dans ses *Mémoires*, Haussmann définit le square : « Le nom de square signifie, en anglais : *carré*. Nous désignons ainsi, à l'instar de nos voisins d'outre-mer, les jardins presque toujours clos de grilles, entourant ou côtoyant certains de nos édifices, occupant le milieu de la plupart de nos Places, ou bien utilisant des espaces laissés libres par le tracé de nos voies publiques nouvelles et par le plan de lotissement des parcelles de terrain demeurées en dehors des alignements de ces voies et livrées à la reconstruction. La forme de ces enclos verdoyants et fleuris dans la belle saison, pleins d'air et de lumière, en tout temps, ne justifie point cette qualification, je le confesse, en bien des cas. »

Le baron Haussmann met également en évidence les objectifs sociaux poursuivis par Napoléon III : « Pendant son très long séjour en Angleterre, l'Empereur avait été frappé du contraste de la bonne tenue des squares de Londres, et de l'état sordide que présentaient les bouges où les familles d'ouvriers vivaient entassées [...]. Aussi, me prescrivit-il de ne manquer aucune occasion de ménager, dans tous les arrondissements de Paris, l'emplacement du plus grand nombre possible de squares, afin de pouvoir offrir avec largesse [...] des lieux de délassement et de récréation à toutes les familles, à tous les enfants, riches ou pauvres. »

Alors qu'à Londres, le square était un jardin privatif de forme quadrangulaire réservé aux propriétaires riverains et destiné à une élite, à Paris, il était un lieu public pouvant revêtir des formes variées et s'adressant à une population plus large¹³. Le caractère public ou privé des jardins du Palais royal, situés entre une place et un parc publics et la façade du palais du roi n'était à l'origine pas clairement défini.

¹³ O. DE BRUYN, *Le parc de Woluwe*, Bruxelles, 2019, p. 7-8 (Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire, n° 58).



Projet (non réalisé) d'aménagement de la place des Palais émanant probablement de l'Administration des Ponts et Chaussées (signé par le directeur Bouvard)¹⁴, 9 décembre 1907. Archives du Palais royal, Plans de la Liste civile, farde 17, n° 432.

La quasi-totalité de la place était occupée par des jardins. Seule une « avenue » avec voie de tram la traversait. Le parc, la place et les jardins du palais ne faisaient plus qu'un. Cependant, ces derniers constituaient un « jardin privé ».

Dans une lettre du 11 août 1908 adressée par le Secrétaire du Roi Edmond Carton de Wiart au ministre des Travaux publics Auguste Delbeke, il est dit que la Ville a repoussé « le projet du Gouvernement étendant le Parc jusqu'au Palais par des jardins de fleurs »¹⁵. Sans doute s'agit-il du projet ci-dessus. Au cours de la séance du Conseil communal du 23 mars 1908, le bourgmestre Émile De Mot avait manifesté son opposition à ce projet :

« Par une convention votée par le Parlement et par le Conseil communal, nous avons cédé à l'État, une partie de la place des Palais. L'architecte, qui connaît mieux les chapiteaux que les chapitres de la loi (*rires*), a pensé qu'il y avait à Bruxelles des gens très complaisants, un Bourgmestre commode et des Conseillers communaux plus commodes encore. (*Rires.*) Et sans crier gare, il a envahi la voie publique au delà du terrain cédé à l'État. Et cette usurpation était cachée par une palissade mystérieuse et perfide. (*Rires.*) On nous prenait sur 150 mètres, une profondeur de 8 mètres environ. Mais le Collège a un mauvais caractère, et, dès la découverte de l'usurpation, il a assigné l'État et l'architecte et les a forcés à démolir. Il y a des juges à Bruxelles. (*Très bien!*) Aujourd'hui on voudrait indirectement reprendre l'usurpation, et on se défend de vouloir supprimer la place des Palais, ou de restreindre le Parc. Il y aurait des parterres

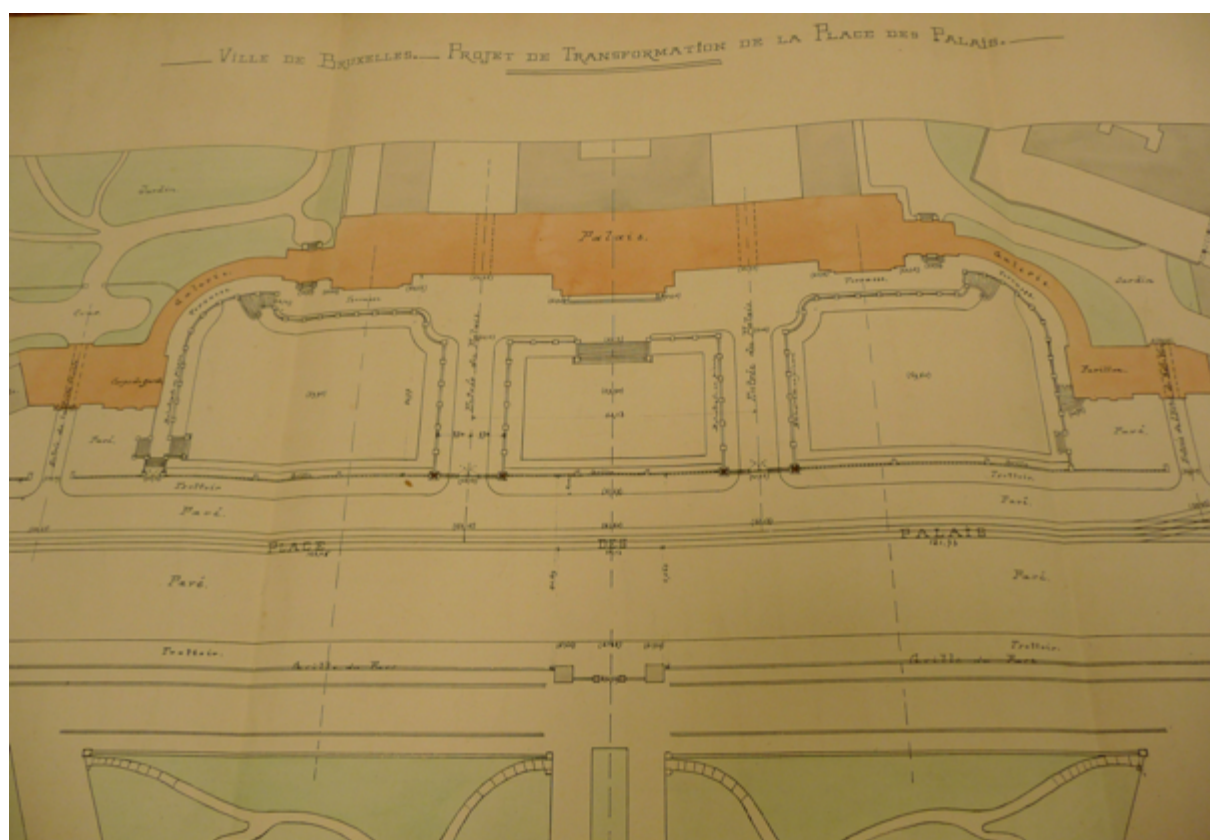
¹⁴ Il semble que Maquet ait lui aussi dressé un premier plan « qui voulait confondre le Parc et la place des Palais ». Cf. *Bulletin communal de la ville de Bruxelles*, 1909, I, 1, p. 119.

¹⁵ Archives du Palais royal, Cabinet du roi Léopold II, n° 167.

de fleurs. Je réponds : Messieurs, trop de fleurs ! et je me méfie. (*Rires.*) Notre domaine est à nous, et on ne le prendra, ni pour y mettre des murs, ni pour y planter des fleurs, tout au moins sans notre consentement catégorique. Messieurs, j'aime beaucoup les fleurs et je serais mauvais patriote si j'en disais du mal à la veille des Florales gantoises (*rires*), mais je me permets de faire remarquer que tous ces beaux projets sont du papier à beurre, aussi longtemps que le Conseil communal de Bruxelles n'aura pas donné son consentement formel. (*Très bien !*) C'est vous qui déciderez, Messieurs, et, jusque-là, vous pouvez dire à ceux qui vous interrogent, que le Conseil n'a pas été consulté jusqu'ici et que c'est à lui seul qu'il appartient de prendre une décision. (*Marques nombreuses d'approbation et applaudissements.*) »¹⁶

Face à ce refus, le roi demanda à Auguste Delbeke, en août 1908, de charger Maquet « d'étudier un projet remplaçant les jardinets devant le Palais par un emplacement pavé, fût-ce même en contrebas ».¹⁷

Il s'agit probablement du plan suivant, non daté et non signé, mais qui, d'après une note manuscrite, était « une reproduction du plan adressé à M^r le Ministre Delbeke en 7^{bre} 1908 ».



Projet de transformation de la place des Palais. Archives du Palais royal, Plans de la Liste civile, farde 14, n° 304.

Les jardins étaient en contrebas d'un peu plus de 2 m par rapport au niveau de la place. Ils étaient entourés d'une balustrade en pierre et séparés de la place par une grille. Deux petites ouvertures sur les côtés permettaient néanmoins d'y accéder à pied depuis la place.

¹⁶ *Bulletin communal de la ville de Bruxelles*, 1908, I, 1, p. 590-591.

¹⁷ Archives du Palais royal, Cabinet du roi Léopold II, n° 167.

Dans une lettre adressée le 6 novembre 1908 au ministre des Travaux publics, le bourgmestre se plaint que le dernier plan communiqué à la Ville modifie la convention de 1903 : « En effet, la limite des terrains cédés à l'État est reculée de plus de dix mètres sur toute la longueur de la façade, et les squares prévus deviennent des cours basses, dépourvues de verdure »¹⁸.

À la suite des négociations engagées entre le Gouvernement et le Collège communal, un nouveau projet fut présenté, dans lequel les cours basses seraient transformées en squares ornés de plantes et de parterres, et la limite des terrains cédés à l'État avancée de 10,45 m en moyenne sur toute la longueur de la façade du palais.

Le 22 janvier 1909, le bourgmestre pouvait écrire au roi : « Place des Palais. Un accord est intervenu entre le Ministre des Travaux Publics et la Ville, pour la réalisation du plan établi par le Gouvernement. Ce plan comporte la cession à l'État d'une nouvelle zone de la Place des Palais, de manière à donner à la façade monumentale le recul nécessaire. Le projet, déjà adopté par la Section des Travaux Publics [de la Ville de Bruxelles], sera soumis au vote du Conseil Communal, dans sa prochaine séance. Tout permet d'espérer un accueil favorable, et dès lors l'achèvement de la place à très bref délai. »¹⁹

Ce projet de convention donna lieu à des discussions animées au cours de la séance du Conseil communal du 1^{er} février 1909. Trois points y furent principalement débattus : celui de l'emprise supplémentaire des jardinets sur la place, celui du choix d'un pavage ou de fleurs, enfin et surtout, l'épineuse question de l'accessibilité au public de ces jardins.

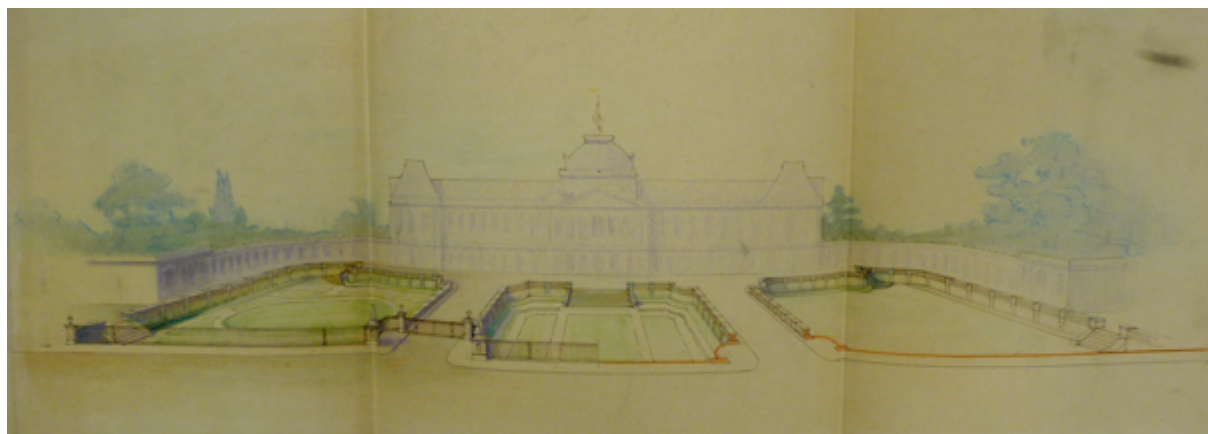
Le conseiller Émile Jacqmain interpella à ce sujet l'échevin des Travaux publics Maurice Lemonnier : « (...) je tiens aussi à interpeller l'Échevin des Travaux publics sur ce point : Est-il bien certain, a-t-il la certitude absolue et formelle que le public aura accès dans les jardinets qui seront créés devant le palais ? (...) je sais que cela été dit en Section [des Travaux publics], mais l'honorable Échevin n'a pas confirmé la chose et c'est pour obtenir de lui une réponse catégorique que je l'interpelle. Je lui demande donc de déclarer s'il est entendu que le public aura accès dans les jardins qui seront établis devant le Palais. Autrefois, nous pouvions circuler partout sur la place des Palais ; il nous était loisible de passer même sous les fenêtres de ce dernier. (...) J'insiste donc tout particulièrement pour que l'honorable Échevin nous dise s'il est exact que le public pourra avoir accès dans les jardins que l'on va créer place des Palais, c'est-à-dire si les Bruxellois pourront comme précédemment circuler sur cette partie de la voie publique. » La réponse de l'échevin Lemonnier fut pour le moins ambiguë : « Je disais que je ne comprenais pas l'importance que l'on peut attribuer à la question de savoir si l'on pourra se promener ou non dans les bas-fonds établis en face du Parc. En effet, il suffit de voir sur les plans quel est le motif de la création de ces bas-fonds : on veut abaisser le sol pour dégager le Palais. Or, d'après le plan, le premier bas-fonds du côté de la Liste civile sera à 2,67 m en dessous du niveau de la rue, le second et le troisième à 2 mètres environ, ces excavations seront remplies de fleurs et de verdure. Quel plaisir pourrait-on éprouver à s'y promener parmi ces fleurs et ces légumes ? (...) Il s'agit de simples parterres de fleurs devant le monument. D'après les indications du plan et les annotations en marge, les squares seront entourés de murs de soutènement, supportant

¹⁸ *Bulletin communal de la ville de Bruxelles*, 1909, I, 1, p. 115.

¹⁹ Archives du Palais royal, Cabinet du roi Léopold II, n° 167.

sur trois côtés une balustrade en pierre avec piédestaux et une grille vers la place des Palais. De l'autre côté des squares il y aura des escaliers accessibles au public ; le plan n'indique pas de grille vers le Palais, et on pourra par conséquent y descendre. Comme il n'y aura pas de grille réunissant les différents squares, ceux-ci resteront accessibles au public. »

Le projet de convention fut adopté par 21 voix contre 10 et 6 abstentions²⁰. On était donc loin de l'unanimité qui avait prévalu pour la convention de 1903. Il faut dire que, cette fois-ci, la Ville était plutôt perdante : en échange de la promesse de l'aménagement de jardins fleuris plutôt que de cours pavées, elle devait céder un morceau substantiel de terrain à l'État et obtenait des garanties assez floues quant à la question de l'accessibilité des jardinets au public. Il est plus que probable que, malgré ses préoccupations d'ordre socio-urbanistique et hygiéniste héritées de Haussmann, le roi ne souhaitait pas que les squares situés au pied de son palais fussent ouverts à la promenade. Des raisons de sécurité y étaient sans doute pour beaucoup. La convention serait définitivement approuvée par les deux parties le 13 mai 1909.



Perspective des squares de la place des Palais, projet, par Henri Maquet, sans date. Archives du Palais royal, Plans de la Liste civile, farde 17, n° 438.

Les jardins, situés en contrebas de la place, en sont séparés par une grille sur toute la longueur. Ils étaient néanmoins accessibles depuis la place par le côté.

Le 2 septembre 1909, le ministre des Travaux publics rédigea à l'attention du roi une note relative à l'idée (sans doute exprimée par le souverain) de substituer une balustrade à la grille proposée par Maquet pour la place des Palais²¹ :

²⁰ *Bulletin communal de la ville de Bruxelles*, 1909, I, 1, p. 114-133.

²¹ Archives du Palais royal, Cabinet du roi Léopold II, n° 167.

NOTE.

La substitution d'une balustrade à la grille qui est proposée par M. Maquet pour la place des Palais, offrirait les inconvénients suivants :

1° La balustrade devant se placer suivant la déclivité de la Place, il est à prévoir que les lignes horizontales de la façade du Palais paraîtraient inclinées vers le Palais des Académies, attendu que le spectateur, placé à une certaine distance, supposera, grâce à la faible inclinaison de la Place, que la tablette de la balustrade est horizontale; cet effet serait nuisible à l'aspect du monument;

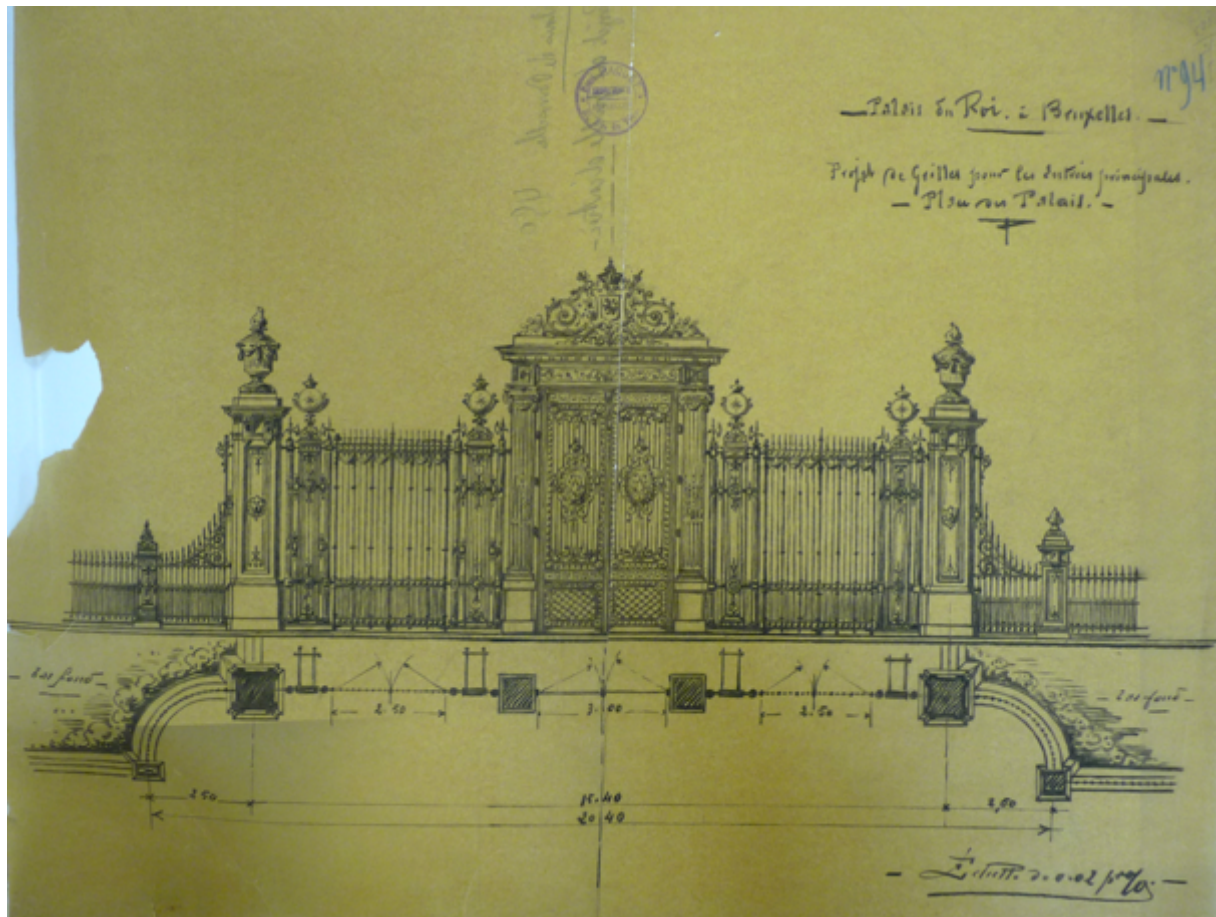
2° La balustrade, pour un observateur adossé à la grille du Parc, masquerait partiellement les murs de

soutènement de la terrasse qui précède le Palais, au fond des squares de la Place, ce qui serait en contradiction avec l'idée qui a présidé à l'établissement des dits squares en contre-bas du niveau général de la Place;

3° Le cordon à établir le long des squares du côté de la Place a été étudié dans l'hypothèse d'un grillage; les plans sont prêts. Il faudrait surseoir à la commande si l'on voulait établir une balustrade; il faudrait, en outre, dresser les plans relatifs à cette balustrade, ce qui entraînerait un retard dans l'exécution des travaux;

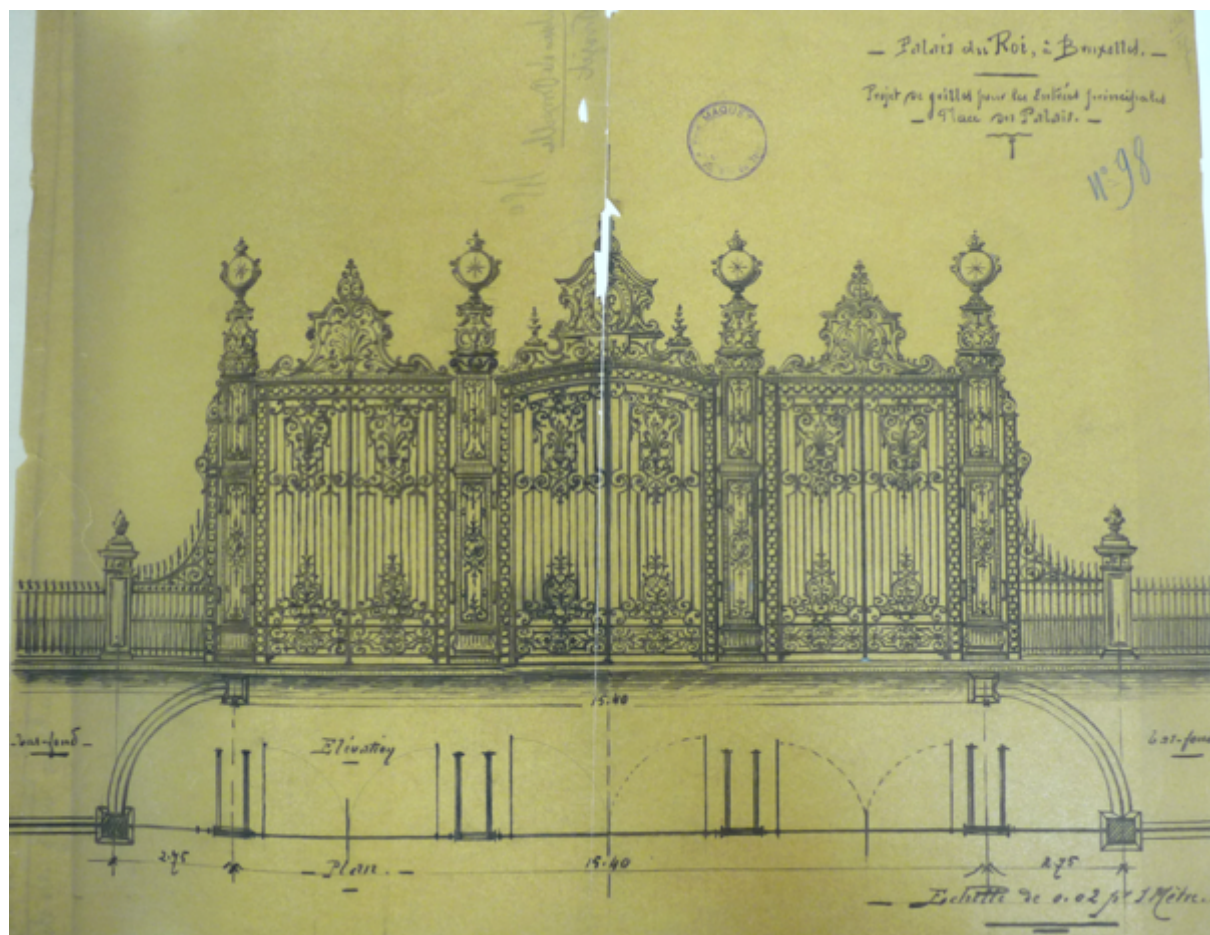
4° A supposer que l'on établisse une balustrade devant les squares, serait-il possible de maintenir le grillage aux deux extrémités de la Place, devant la Liste Civile et devant l'Hôtel de Belle-Vue ? Le prolongement de la balustrade à ces deux extrémités ne se justifierait pas, les niveaux devant être les mêmes des deux côtés de la balustrade en ces endroits, tandis qu'avec le dispositif de la grille, celle-ci peut être continue depuis la Liste Civile jusqu'à l'Hôtel de Belle-Vue.

De nombreux projets de grilles pour les entrées depuis la place des Palais vers le palais figurent dans les Archives du Palais royal. Certaines d'entre elles sont prolongées par une grille le long de la place des Palais, d'autres par une balustrade, solution qui serait finalement retenue. Voici quelques exemples de projets nous réalisés :

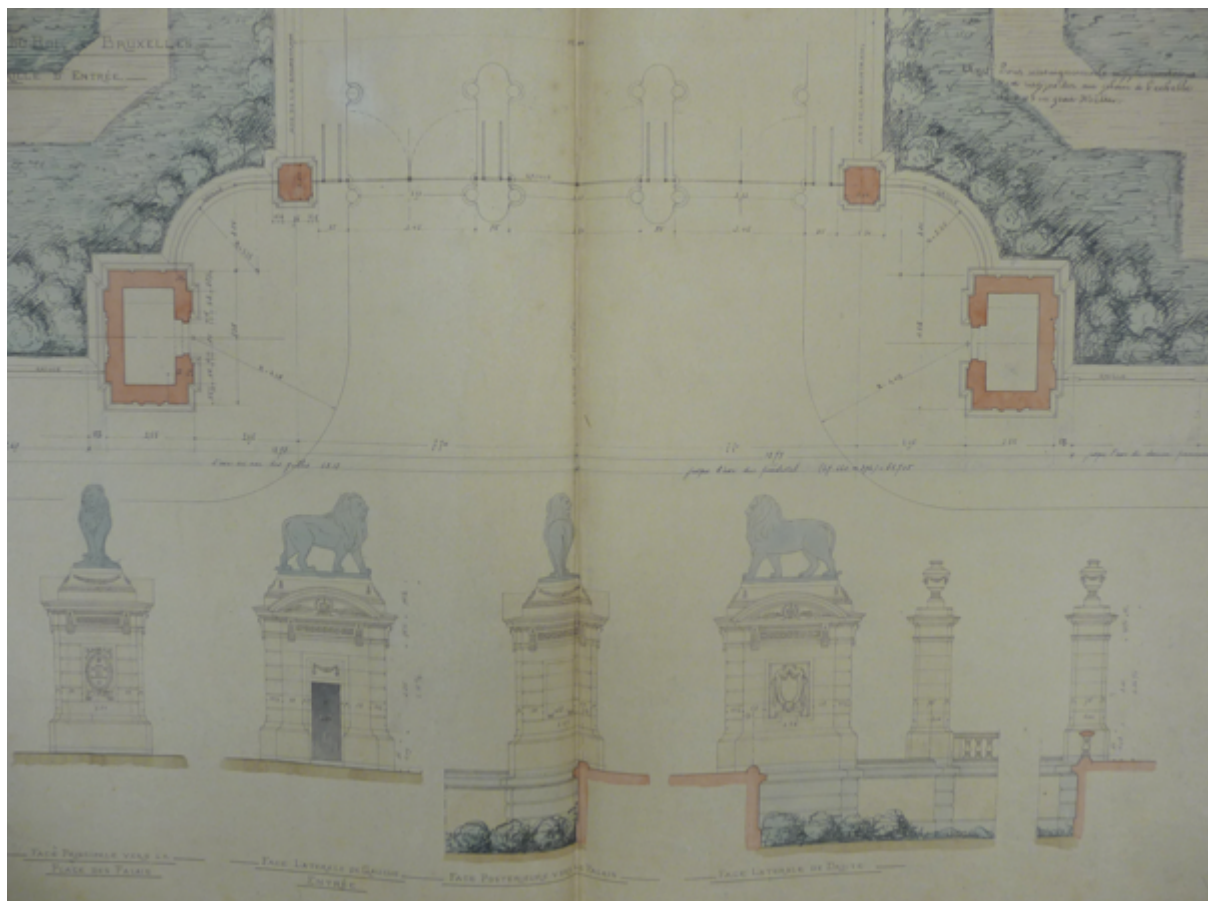


« Palais du Roi à Bruxelles. Projet de grilles pour les entrées principales. Place des Palais », par Henri Maquet, sans date. Archives du Palais royal, Plans de la Liste civile, farde 18, n° 490.

Tout comme dans les débats au Conseil communal, Maquet utilise le terme de « bas-fonds » pour désigner les squares. Cela montre qu'il entendait établir une corrélation entre les bas-fonds du parc et les jardins du palais.

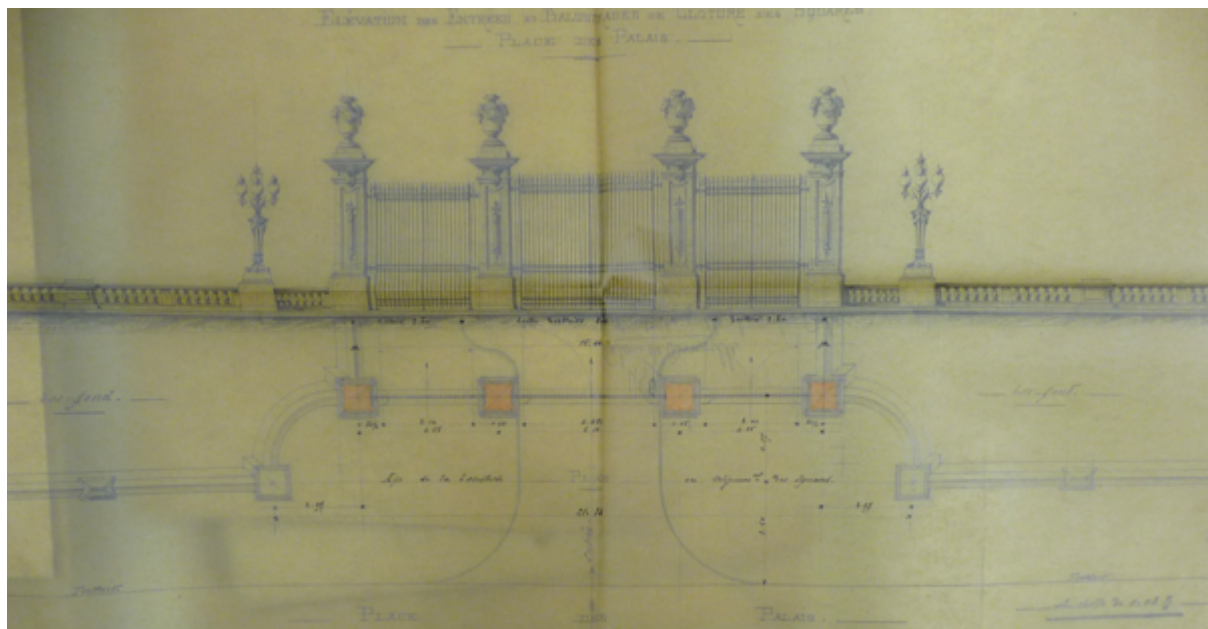


« Palais du Roi à Bruxelles. Projet de grilles pour les entrées principales. Place des Palais », par Henri Maquet, sans date. Archives du Palais royal, Plans de la Liste civile, farde 18, n° 490.



« Palais du Roi à Bruxelles. Grille d'entrée. Guérites ». Projet non daté et non signé. Archives du Palais royal, Plans de la Liste civile, farde 17, n° 443.

Dans ce projet avec statues de lion, une grille était prévue non seulement aux entrées, mais également le long de la place des Palais.



« Palais du Roi à Bruxelles. Élévation des entrées et balustrades de clôture des squares. Place des Palais », projet non daté et non signé. Archives du Palais royal, Plans de la Liste civile, farde 18, n° 490.

Ce projet présente certaines similitudes avec celui qui serait finalement adopté.



Une des grilles d'entrée aujourd'hui.



Les travaux d'aménagement de la façade et du square. Photographie ancienne, vers 1909. Archives de la Ville de Bruxelles, Photothèque, J-594.

Le règne d'Albert I^{er}

Henri Maquet et Léopold II moururent en 1909, avant d'avoir vu l'achèvement de la façade du palais et des jardins.

Sur un plan de Bruxelles de 1909-1910, avec les principaux monuments en élévation, c'est encore l'ancienne façade qui est représentée :

« **M. l'Échevin Lemonnier** fait, au nom du Collège [des bourgmestre et échevins], le rapport suivant : M. le Ministre des Travaux publics nous a fait parvenir un plan indiquant les modifications que son Département propose d'apporter au plan joint à la convention du 13 mai 1909, intervenue entre l'État et la ville de Bruxelles, au sujet de la place des Palais. Le plan nouveau prévoit le remplacement de la grille projetée le long de la place par une balustrade en pierre, la suppression de deux escaliers vers les jardinets, l'établissement de portes devant les allées donnant accès au Palais, lesquelles seront élargies, et le déplacement d'un escalier vers le corps de garde. Le Collège, d'accord avec la Section des Travaux publics [de la Ville de Bruxelles], a l'honneur de vous proposer, Messieurs, d'approuver ces modifications.

M. Conrardy [conseiller]. D'après le nouveau plan, il est question d'établir des portes alors que le plan primitif n'en comportait pas. En effet, il a toujours été entendu que les squares de la place des Palais devaient être accessibles au public...

M. le Bourgmestre [Adolphe Max]. Cela ne présente pas un grand intérêt. Ces squares sont en contrebas, ce sont en réalité des bas-fonds.

M. Conrardy. On va donc exproprier la place des Palais au profit de quelqu'un. (*Non ! non !*)

M. Desmet [conseiller]. Si, car on fermera les portes et les squares ne seront pas accessibles au public.

M. le Bourgmestre. Je crois que l'intention de la famille royale n'est pas de se promener dans ces squares. (*On rit.*)

M. Conrardy. Le public devrait pouvoir s'y promener, et il ne pourra pas le faire si l'on ferme les portes. Je rappelle qu'il avait toujours été entendu qu'il n'y aurait pas de portes.

M. le Bourgmestre. Nous ferons part de vos observations au Ministre des travaux publics.

M. Dassonville [conseiller]. J'appuie l'observation de M. Conrardy. Il a été dit, en effet, que le trottoir longeant le Palais serait accessible au public, ainsi que les squares. Or, si on ferme ceux-ci au moyen de portes, la situation ne sera plus la même. On a donc fait un changement au plan.

M. le Bourgmestre. Il n'y a pas de changement de nature à vous émouvoir ; le public n'aura peut-être pas accès dans les squares, mais cela ne présente pas une grande importance, attendu que ces squares sont en contrebas, ainsi que je viens de le dire.

M. Dassonville. Il avait cependant été décidé que les squares seraient publics.

M. le Bourgmestre. Je le reconnais.

M. Camille Huysmans [conseiller]. D'après les plans, les squares seront fermés par une porte.

M. le Bourgmestre. Mais une porte peut être ouverte. (*On rit.*)

Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix par appel nominal et adoptées par 18 voix contre 9 et 2 abstentions. [...]

M. Desmet. Nous allons interpeller l'Échevin Maes qui n'a pas voté avec nous [contre la proposition]. (*Rires.*)

M. le Bourgmestre. Quand vous serez à votre tour en contact avec le pouvoir, vous changerez peut-être aussi d'opinion sur bien des choses. (*Rires.*) »²²

²² *Bulletin communal de la ville de Bruxelles*, 1910, I, 1, p. 271-272.

La position du roi Léopold II (sans doute reprise par son successeur) avait donc fini par l'emporter définitivement, tant sur la question de la balustrade en pierre que sur celle de l'accès au public des squares.

Les grilles, les réverbères, les pylônes avec vase et les balustrades en pierre d'Euville marbrière furent confectionnés au printemps de l'année 1910, sous la direction d'Octave Flanneau, architecte au Ministère des Travaux publics (Service spécial des Bâtiments civils) chargé de terminer la façade du Palais royal et ses abords sur la base des plans de Maquet. C'est au sculpteur-marbrier Louis De Coene de Bruxelles que revint la tâche d'en confectionner les modèles et gabarits²³.

Comme indiqué sur une plaque figurant sur les candélabres-réverbères en bronze actuels, ceux-ci furent réalisés par les Nouvelles Usines Rey frères S.A. de Bruxelles (en fait d'Anderlecht). Si la fonderie Rey frères existait déjà en 1910, ce n'est qu'à partir de 1924, et jusqu'en 1955, année de sa liquidation, qu'elle porta le nom de Nouvelles Usines Rey frères²⁴. Bien qu'anciens, les réverbères actuels ne sont donc pas d'origine.



Ce sont les établissements F. Maricq & fils d'Ixelles, horticulteurs-jardiniers, qui furent chargés en 1911 de la fourniture et du placement de l'ornementation florale des trois squares. L'établissement d'horticulture Éd. Pynaert-Van Geert, à Gand, de renommée internationale, était intervenu comme conseil à ce sujet²⁵.

²³ Archives générales du Royaume, Administration des Ponts et Chaussées, Bâtiments civils, n° 73-74.

²⁴ Voir à ce sujet les Almanachs du commerce.

²⁵ Archives générales du Royaume, Administration des Ponts et Chaussées, Bâtiments civils, n° 74.

On peut voir les squares sur la carte ICM de 1912 :



Carte topographique de base de la Belgique au 1/20.000^e de l'Institut Cartographique Militaire (extrait), 3^e édition, révision de 1912, Bruxelles, XXXI/3. Institut géographique national (Cartothèque), Bruxelles.
<http://www.cartesius.be>.

Quelques cartes postales anciennes montrent les squares tels qu'ils étaient à l'origine :



Carte postale ancienne, éd. Henri Georges, cachet postal 1912. Archives de la Ville de Bruxelles, Photothèque, W-7986.

Il apparaît clairement ici que les jardins, surtout le parterre situé à l'est, étaient en contrebas.



Carte postale ancienne, éd. Henri Georges, vers 1912. Archives de la Ville de Bruxelles, Photothèque, W-8004.



Carte postale ancienne, éd. H. P., cachet postal 1912. Collection privée.



Carte postale ancienne, éd. Nels, vers 1912. Archives de la Ville de Bruxelles, Photothèque, W-8006.



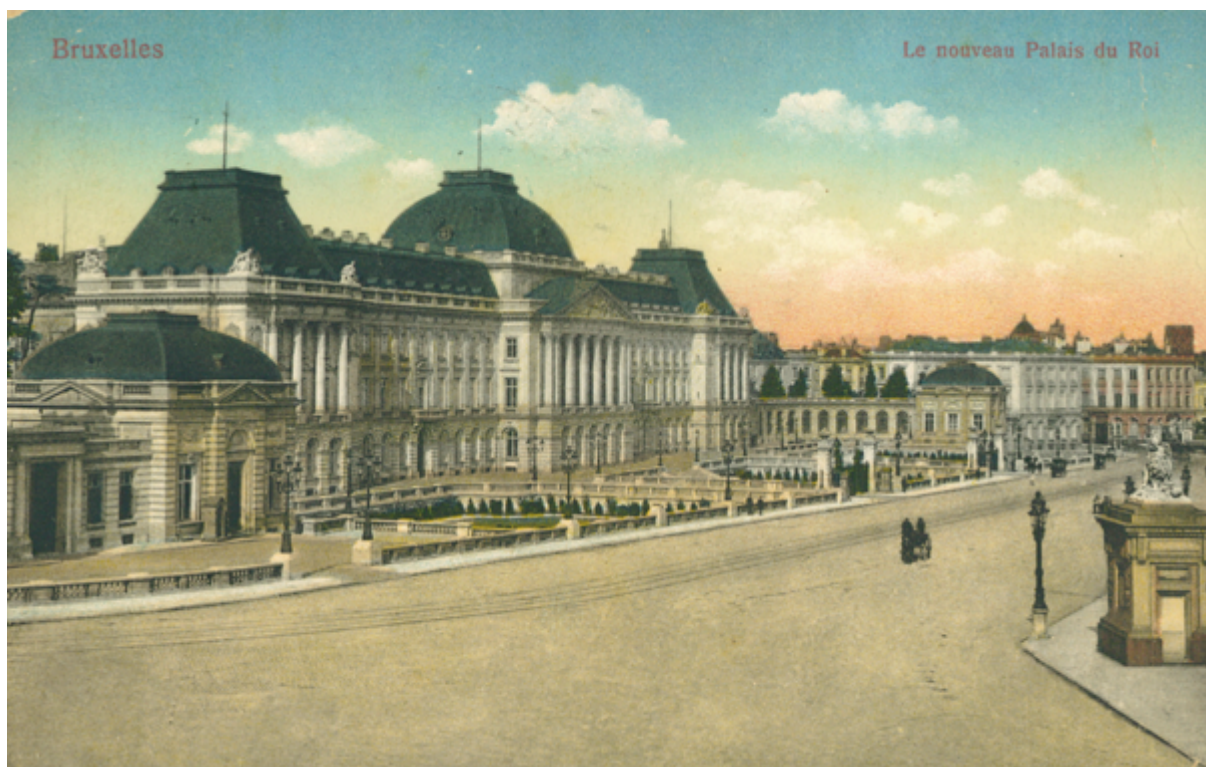
Carte postale ancienne, éd. Nels, sans date. Académie royale de Belgique (Collection Belfius).
On peut observer ici que, bien que ressemblants, les réverbères d'origine n'étaient pas les mêmes que ceux d'aujourd'hui.





Carte postale ancienne, éd. Nels, cachet postal 1914. Archives de la Ville de Bruxelles, Photothèque, W-8008.

Les trois parterres de forme rectangulaire étaient constitués de chemins au tracé régulier et symétrique, dans un style très français, et de pelouses dont les formes étaient soulignées par des bandes fleuries. Au centre se trouvait un parterre de fleurs. Le long des murets à balustrade, il y avait une alternance de petits arbustes taillés et de fleurs. La préférence semblait être donnée aux fleurs annuelles basses (genre bégonias). Contrairement à aujourd'hui, les pelouses n'étaient pas délimitées par de larges haies taillées.



Carte postale ancienne, éd. Guggenheim & C°, Zürich, cachet postal 1914. Académie royale de Belgique (Collection Belfius).



Carte postale ancienne, éd. Nels, cachet postal 1918. Académie royale de Belgique (Collection Belfius).
Des arbustes taillés se trouvaient uniquement le long des murets, pas autour des pelouses.

Henri Maquet, qui n'était pas un spécialiste de l'architecture des jardins, s'est fort probablement inspiré, pour le dessin des parterres, des créations contemporaines de l'architecte de jardin français Achille Duchêne.

Achille Duchêne (1866-1947) était le fils de l'architecte-paysagiste Henri Duchêne (1841-1902). Il commença à travailler dans l'agence de son père dès l'âge de 12 ans. Dans les deux dernières décennies du XIX^e siècle, ils entreprirent à deux un nombre important de restaurations de jardins français de l'époque de Louis XIV : Vaux-le-Vicomte, Champs-sur-Marne... Ils étaient en réaction contre le style paysager du Second Empire, qu'ils qualifièrent de « style mou », et contre ses excès horticoles. Ils furent à l'origine d'un mouvement de « revival » de l'art des jardins français classique. Il faut dire que la guerre de 1870 avait aiguisé le sentiment nationaliste français. Ils créèrent également des jardins dans le style « à la française » pour une clientèle très fortunée, tels ceux du château de Voisins (Yvelines) pour le comte Edmond de Fels.

Achille Duchêne acquit progressivement une grande réputation internationale et travailla beaucoup à l'étranger, en Grande-Bretagne (jardin d'eau de Blenheim Palace), en Allemagne, aux Pays-Bas, en Italie, en Espagne, en Argentine, en Turquie, aux États-Unis, etc. En Belgique, il travailla notamment au château de Bois-Seigneur-Isaac, au château Obert de Thieusies de Thoricourt (Silly), au château de Houtain-le-Mont (Genappe) et au parc du château de la Fougeraie à Uccle (Famille Wittouck). Au total, il réalisa plus de 6000 jardins jusque dans les années trente.

Sa carrière comporta trois grands volets :

1^o restauration de grands jardins français : Achille Duchêne s'intéressait beaucoup à l'histoire et avait une très grande culture littéraire ; il était proche de personnes très

cultivées, tels le comte de Fels et le comte Ernest de Ganay ; il recherchait les documents anciens (notamment les plans d'origine) et s'en inspirait dans ses travaux de restauration.

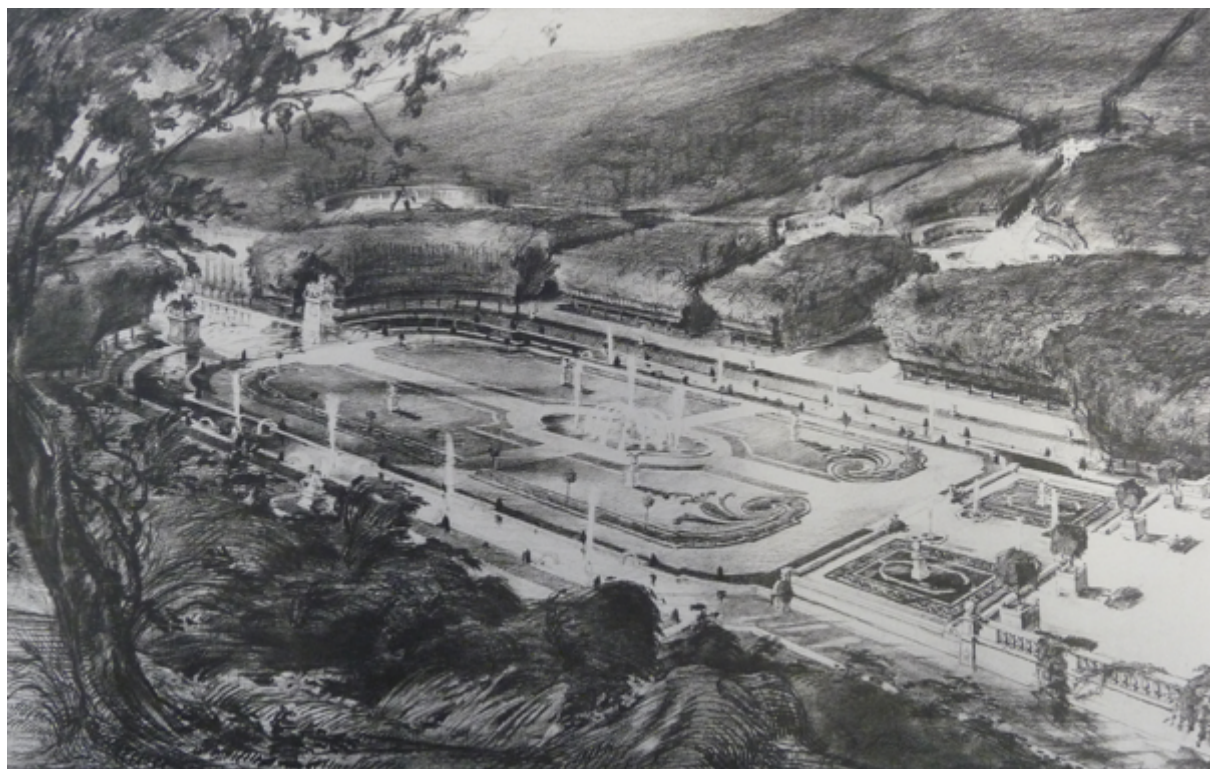
2° cependant, on ne peut réduire son œuvre à un retour vers le classicisme ou vers la géométrie et à une démarche passéiste ; le second volet de sa carrière était la création de jardins : il essaya ici de retrouver une certaine pureté dans les lignes et dans le choix des plantations ; il ouvrit ainsi la voie à la modernité.

3° dans l'entre-deux-guerres, il développa également une œuvre urbanistique. Bien qu'ayant travaillé pour une clientèle fortunée, il avait la fibre sociale, notamment sous l'influence de son épouse. Il chercha à prendre en considération les nouvelles conditions (financières, techniques et sociales) dans lesquelles les jardins devaient être créés à l'époque. En 1935, il publia un ouvrage intitulé *Les jardins de l'avenir. Hier, aujourd'hui, demain*, où il y exprima ses idées à ce sujet : « Si le capital privé tend à diminuer jusqu'à ne plus permettre aux artistes de mettre leur talent au service des individualités, ce sera aux villes et à l'État de leur ouvrir de nouveaux horizons, grâce à l'urbanisme. La création de parcs privés aura vécu, mais, en œuvrant pour des collectivités, on disposera peut-être alors de moyens de réalisation plus puissants que jadis. [...] L'art des jardins envisagé du point de vue social n'a pas seulement à résoudre des problèmes esthétiques [...] ces parcs [publics] apparaissent comme un élément indispensable de la vie sociale de demain. » Il considérait que l'architecte-paysagiste avait un rôle important à jouer dans la société du futur.

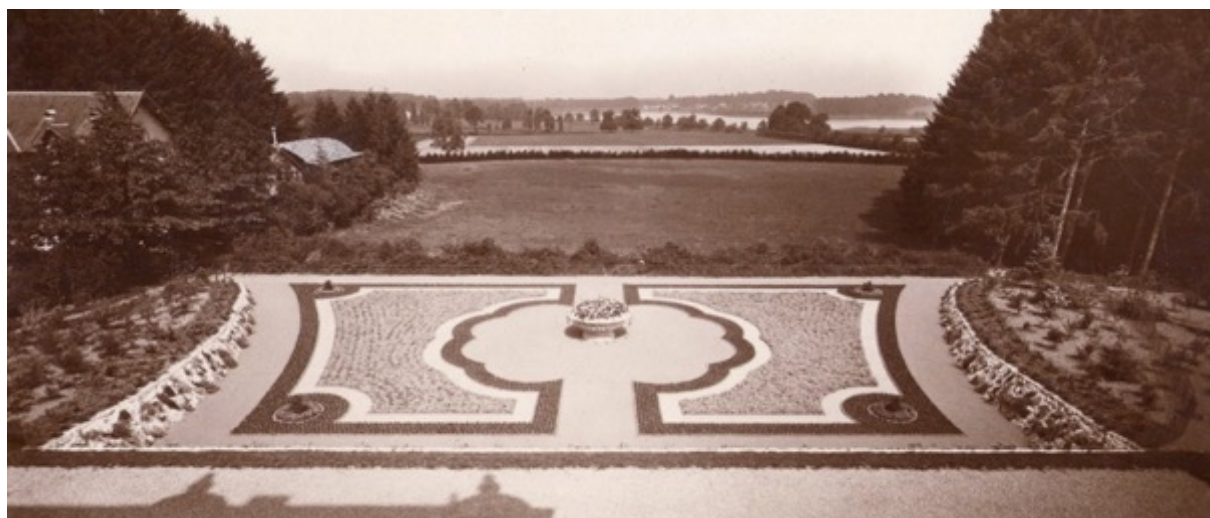


Exemple de jardin de style paysager Second Empire. Extrait de A. DUCHÊNE, *Les jardins de l'avenir. Hier, aujourd'hui, demain*, Paris, 1935, pl. I.

Il s'agit d'un exemple typique du style rejeté par Achille Duchêne.



Parterres créés par Achille Duchêne devant le château du Marais (Essonne). Extrait de A. DUCHÊNE, *Les jardins de l'avenir. Hier, aujourd'hui, demain*, Paris, 1935, pl. II.



Parterre créé par Achille Duchêne au château de Joyeux (Ain) en 1926. Extrait de *Plan de gestion des jardins du château de Joyeux*, <https://www.jardin-patrimoine.fr/portfolio/jardins-et-parc-joyeux/>.

Une photographie de Jacques Hersleven, datée de 1930, montre les grilles, les réverbères, les pylônes avec vase et les balustrades des jardins de la façade avant du Palais royal de Bruxelles :



L'American Legion reçue au Palais royal. Photographie de Jacques Hersleven, 1930. © IRPA, cliché E015337.

Les réverbères étaient toujours les mêmes que ceux d'origine.



Les jardins vus du haut. Photographie aérienne, 1930-1935. <https://mybrugis.irisnet.be>.
Les parterres n'avaient guère changé depuis l'origine.

Le règne de Léopold III

Sous le règne de Léopold III, les jardins situés à l'avant du Palais royal n'ont pratiquement pas changé.

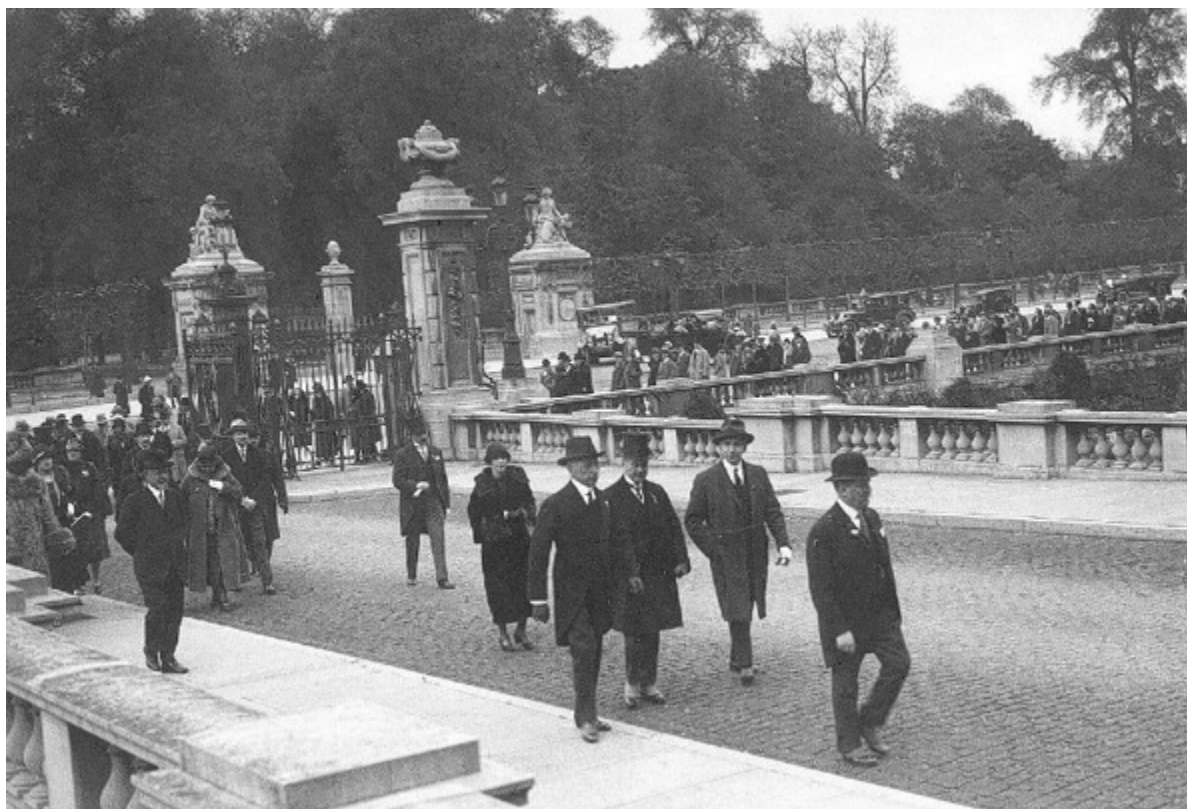


Les parterres. Carte postale ancienne, éd. Flion, vers 1935. Archives de la Ville de Bruxelles, Photothèque, W-8025.



Les parterres. Carte postale ancienne, éd. Nels, sans date. Archives de la Ville de Bruxelles, Photothèque, F-4266.

Il est difficile de reconnaître les espèces plantées dans les bordures des pelouses. Cependant, on peut remarquer que les fleurs basses du début ont cédé la place à des plantes plus volumineuses.



Visite au Palais royal. Photographie de Jacques Hersleven, 1941. © IRPA, cliché E017226.

Les réverbères n'avaient pas encore été remplacés. Les grands vases trônant aujourd'hui sur les balustrades des deux allées carrossables d'accès au palais, de même que ceux se trouvant sur la balustrade de la place des Palais, n'étaient pas encore présents à l'époque.



Les grands vases de la balustrade d'une allée d'accès au palais aujourd'hui.

Le règne de Baudouin I^{er}

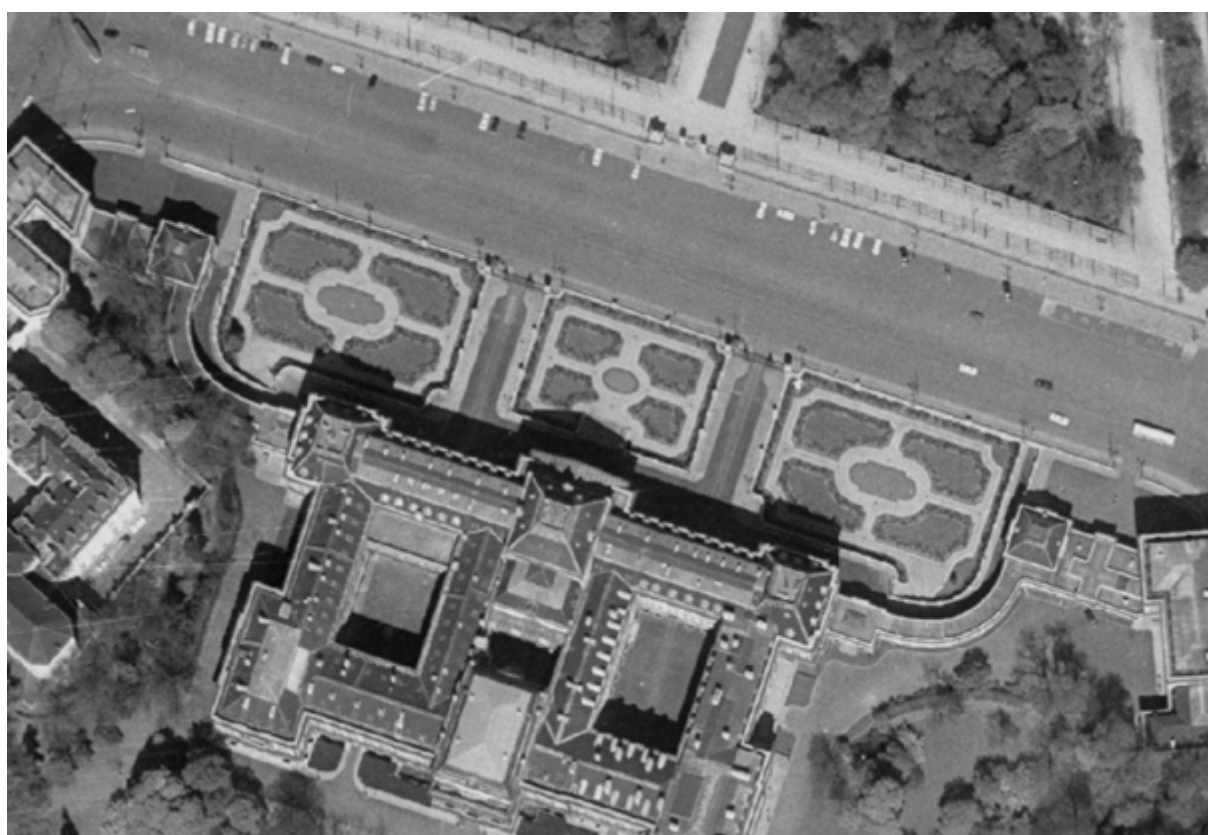
Comme sous Léopold III, les jardins situés à l'avant du Palais royal firent seulement l'objet de modifications mineures sous le règne de Baudouin I^{er}.



La place des Palais. Photographie IRPA, 1967. © IRPA, cliché M004856.
Les nouveaux réverbères sont installés, de même que les vases sur la balustrade.



Les vases sur la balustrade de la place des Palais aujourd'hui.



Les jardins vus du haut. Photographie aérienne, 1971. <https://mybrugis.irisnet.be>.





Les jardins vus du haut. Photographie aérienne, 1987. <https://mybrugis.irisnet.be>. Malgré la qualité médiocre de la photographie, il semble que les haies taillées et constituées de différentes essences sempervirentes aux couleurs variées (du style if, buis, houx, troène, laurier-cerise) qui entourent aujourd'hui les pelouses des parterres, existaient déjà à l'époque.



Les jardins vus du haut. Photographie aérienne, 1996. <https://mybrugis.irisnet.be>.
Les haies taillées entourant les pelouses sont encore mieux visibles ici. Elles ont tendance à s'élargir, ce qui provoque un rétrécissement de l'espace dévolu aux pelouses.

Conclusion

Bien qu'il ait été conçu, dès sa création en 1776, comme parc public, le parc de Bruxelles fut appelé « parc Royal », car il restait propriété domaniale, ayant été aménagé sur les restes du parc de l'ancien palais détruit du Coudenberg. Il conserva cette étiquette au-delà de l'Ancien Régime, même lorsqu'il deviendrait la propriété de l'État belge, étant donné que le roi Guillaume I^{er} des Pays-Bas fit édifier, sur son flanc sud, un Palais royal, qui serait ensuite occupé par les différents souverains belges.

Jusqu'au début du XX^e siècle, un lien fort, à la fois visuel et symbolique, unissait le parc de Bruxelles au Palais royal. À la fin du règne de Léopold II, les choses se modifièrent considérablement : afin de donner plus d'éclat et de recul à la nouvelle façade du palais, projetée par son architecte Maquet, le souverain souhaita la faire orner de jardins. Le rapport entre le parc, désormais amputé de sa saillie ou d'une partie de ses bas-fonds, derniers vestiges de l'ancien parc du Coudenberg, et le palais était dès lors quasiment rompu : stylistiquement, la différence était grande entre, d'une part, les jardins de la façade, parfaitement réguliers et léchés, et, d'autre part, les restes des bas-fonds du parc, situés en face, d'allure nettement plus libre ; la « privatisation » (de fait), c'est-à-dire l'interdiction d'accès au public, des jardins avant du palais ne fit qu'accentuer cette rupture.

Serait-il utile et intéressant, lors d'un éventuel réaménagement des jardins situés à l'avant du Palais royal, de rétablir une connexion forte entre ceux-ci et le parc de Bruxelles ? Cela n'aurait sans doute plus guère de sens, chacun ayant désormais son histoire et sa fonction spécifiques, et ce depuis plus d'un siècle. En revanche, même s'ils ne sont pas classés, il serait opportun de rétablir ces jardins dans leur forme et leur type de plantations initiaux, en se basant sur l'examen des documents anciens dont on dispose. Néanmoins, ceux-ci n'étant pas d'une précision parfaite, une certaine part de réinterprétation du passé serait nécessaire. Après ce travail de revalorisation du site, un accès ponctuel des jardins au public, ne fût-ce que pendant les périodes d'ouverture à la visite du palais, pourrait être envisagé.